



# Analyse VOX Juin 2026

Complément d'enquête et analyse  
à propos de la votation populaire suisse du 14 juin 2026

## Équipe du projet

**Lukas Golder** : Co-directeur

**Tobias Keller** : Directeur de projet et membre du Comité de direction

**Ina Gutjahr** : cheffe de projet Junior

**Sara Rellstab** : Data Scientist

**Alessia Rainone** : Stagiaire Data Science

**Margret Tschanz** : Collaboratrice de projet / Administration

**Roland Rey** : Collaborateur de projet / Administration

# Sommaire

|          |                                                                                                     |           |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>LES CONSTATS FONDAMENTAUX.....</b>                                                               | <b>4</b>  |
| <b>2</b> | <b>LA PARTICIPATION.....</b>                                                                        | <b>6</b>  |
| <b>3</b> | <b>LA FORMATION DE L'OPINION.....</b>                                                               | <b>11</b> |
| 3.1      | L'importance des projets.....                                                                       | 11        |
| 3.2      | Les difficultés de compréhension et le moment de la décision.....                                   | 12        |
| 3.3      | L'acquisition d'information.....                                                                    | 13        |
| <b>4</b> | <b>INITIATIVE POPULAIRE « PAS DE SUISSE À 10 MILLIONS ! (INITIATIVE POUR LA DURABILITÉ) » .....</b> | <b>16</b> |
| 4.1      | La situation de départ, le projet et les recommandations.....                                       | 16        |
| 4.2      | La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux.....                                 | 17        |
| 4.3      | Les motifs.....                                                                                     | 21        |
| 4.4      | La résonance des arguments de la votation.....                                                      | 23        |
| <b>5</b> | <b>LOI FÉDÉRALE SUR LE SERVICE CIVIL.....</b>                                                       | <b>26</b> |
| 5.1      | La situation de départ, le projet et les recommandations.....                                       | 26        |
| 5.2      | La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux.....                                 | 27        |
| 5.3      | Les motifs.....                                                                                     | 30        |
| 5.4      | La résonance des arguments de la votation.....                                                      | 32        |
| <b>6</b> | <b>ANNEXE.....</b>                                                                                  | <b>35</b> |
| 6.1      | Rapport technique.....                                                                              | 35        |
| 6.2      | A propos de l'étude.....                                                                            | 39        |
| 6.3      | gfs.bern-Team.....                                                                                  | 40        |

# 1 Les constats fondamentaux

*Le dimanche 14 juin 2026, jour de votations, a mobilisé la population suisse titulaire du droit de vote avec une intensité exceptionnelle. La participation s'est élevée à environ 59 %. Elle a notamment été plus forte parmi les personnes politiquement intéressées, celles affiliées à un parti, les personnes plus âgées, ainsi que celles disposant d'un niveau de formation et de revenus élevés. Deux projets aux lignes de conflit distinctes, mais clairement politisés, ont été soumis au vote : l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » et la modification de la Loi fédérale sur le service civil. L'Initiative pour la durabilité a été rejetée, avec 45,2 % de votes favorables, tandis que la modification de la Loi sur le service civil a été acceptée de justesse, avec 52,5 % de voix favorables. Sur le fond, un décalage intéressant est apparu entre la reconnaissance des problèmes soulevés et l'adhésion aux solutions proposées. Les préoccupations liées à la croissance démographique et à la pression exercée sur les infrastructures ont trouvé un large écho. Toutefois, la majorité des votants a estimé que la fixation d'une limite à 10 millions d'habitants allait trop loin et comportait des risques, tant pour l'économie que pour la politique étrangère. La modification de la Loi sur le service civil a, quant à elle, été acceptée. L'élément déterminant semble avoir été l'adhésion à des arguments liés à la sécurité et à la politique militaire. La nécessité de préserver à long terme les effectifs et la capacité d'engagement de l'armée a notamment trouvé un écho au-delà du seul camp du Oui. Dans l'ensemble, les deux scrutins montrent que les décisions prises ont largement suivi les orientations politiques fondamentales des votants, leurs schémas de confiance envers les institutions ainsi que leurs systèmes de valeurs. C'est ce que mettent en évidence les résultats de l'enquête menée auprès de 3 305 personnes titulaires du droit de vote dans le cadre de l'analyse VOX de juin 2026. L'étude a été réalisée par gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.*

## Surcharge reconnue, limite des 10 millions refusée

### Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) »

L'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » a été rejetée avec 45,2 % de voix favorables et n'a pas non plus obtenu la majorité des cantons. Elle a toutefois été considérée comme particulièrement importante par les votants-es : avec une note moyenne de 8,1 sur une échelle d'importance, elle a atteint le niveau le plus élevé parmi les objets soumis au vote au cours de la présente législature. Le comportement de vote s'est révélé fortement politisé. L'initiative a recueilli son principal soutien auprès des sympathisants-es de l'UDC, des personnes se situant tout à fait à droite de l'échiquier politique ainsi que des votants-es faisant peu confiance au Conseil fédéral, aux médias et à l'Union européenne. Les personnes sans affiliation politique ont elles aussi, de justesse, voté majoritairement en faveur de l'initiative. Le projet a ainsi bénéficié d'un soutien qui dépassait le cercle traditionnel des sympathisants-es de l'UDC. Les valeurs personnelles ont également joué un rôle dans la décision. Les personnes attachées à la tradition et accordant une grande importance à l'appartenance nationale ont particulièrement soutenu l'initiative, tandis que les personnes davantage ouvertes au changement et favorables à l'égalité l'ont nettement rejetée. Sur le fond, les préoccupations liées à la pression exercée par la croissance démographique et sur les infrastructures ont également trouvé un certain écho parmi les opposants-es à l'initiative. Toutefois, le soutien au projet a été moins motivé par des arguments liés à la protection des ressources naturelles et de l'environnement que par des considérations relatives à la politique migratoire et à la croissance. Parallèlement, le plafond de 10 millions d'habitants proposé par l'initiative a suscité le scepticisme d'une

majorité des votants-es, notamment en raison de ses conséquences potentielles sur l'économie et sur la politique étrangère. Le facteur déterminant du rejet ne semble donc pas avoir été un refus de reconnaître le problème, mais plutôt le scepticisme à l'égard de la solution proposée.

### La sauvegarde de l'armée convainc au-delà du camp du Oui

#### **Modification de la Loi fédérale sur le service civil (Loi sur le service civil, LSC)**

La modification de la Loi fédérale sur le service civil (Loi sur le service civil) a été approuvée par 52,5 % des votants. Comparé à l'Initiative pour la durabilité, cet objet a été perçu comme moins important, mais le comportement de vote s'est lui aussi révélé fortement politisé. Le soutien s'est notamment concentré parmi les sympathisants-es de l'UDC, du PLR et du Centre, ainsi que parmi les personnes se situant à droite de l'échiquier politique, celles qui accordent une grande confiance à l'armée suisse et celles qui sont favorables à une armée forte. Le soutien au projet est toutefois resté limité : les jeunes votants-es l'ont plus fréquemment rejeté que les votants-es plus âgés-es, ce qui témoigne de différences entre les générations quant à leurs préoccupations et à leurs priorités. Les partisans du Oui ont principalement mis en avant le renforcement de l'armée et de la protection civile ainsi que la nécessité de préserver les effectifs militaires. Les opposants ont, quant à eux, insisté sur la liberté de conscience et sur l'utilité du service civil pour la société, tout en doutant que le durcissement des règles permette réellement de renforcer l'armée. L'acceptation du projet semble avoir été déterminée avant tout par la conviction qu'il était nécessaire de préserver, à long terme, les effectifs et la capacité d'engagement de l'armée suisse. Cet argument a trouvé un écho au-delà du cercle traditionnel du camp du Oui.

### Forte mobilisation en présence de projets politisés

#### **La participation**

Avec 58,9 % de participation pour l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » et 58,3 % pour la Loi sur le service civil, la participation aux votations de juin 2026 s'est située nettement au-dessus de la moyenne à long terme, ainsi que du niveau enregistré lors des votations de mars 2026. La participation a été particulièrement élevée en Suisse alémanique, où elle a atteint 61 %, contre un niveau sensiblement inférieur en Suisse romande et en Suisse italienne. Elle est restée socialement sélective : les personnes plus âgées, disposant d'un niveau élevé de formation et de revenus, ainsi que celles qui s'intéressent à la politique ou sont affiliées à un parti, ont participé plus fréquemment que la moyenne. Les différences entre les sexes, en revanche, sont restées peu marquées. La participation la plus élevée, soit 77 %, a été enregistrée parmi les personnes âgées de 70 ans et plus. Elle a également été particulièrement forte aux deux extrémités de l'axe politique : 74 % chez les personnes se situant complètement à gauche et 72 % chez celles se situant complètement à droite.

#### **Les objets soumis au vote**

Lors du scrutin du dimanche 14 juin 2026, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur deux objets : l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » et la modification de la Loi fédérale sur le service civil (LSC).

## 2 La participation

Le 14 juin 2026, les titulaires du droit de vote en Suisse se sont prononcés sur les deux projets suivants :

1. Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) »
2. Modification de la loi fédérale sur le service civil (loi fédérale sur le service civil, LSC)

La participation au scrutin sur l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » s'est élevée à 58,9 %. Elle a atteint 58,3 % pour la modification de la Loi fédérale sur le service civil.<sup>1</sup> Avec plus de 58 %, la participation aux votations de juin 2026 s'est située nettement au-dessus de la moyenne à long terme et a également dépassé celle, déjà élevée, enregistrée lors des votations de mars 2026.

Le tableau 1 montre quels groupes sociodémographiques ont participé aux votations de juin 2026 dans une proportion particulièrement élevée et dans quels groupes la participation a été comparativement faible. Les principaux écarts apparaissent selon l'âge, le niveau de formation et le revenu. Les différences entre les sexes sont, dans l'ensemble, peu marquées, même si elles sont plus prononcées dans les classes d'âge les plus élevées. L'âge constitue le facteur le plus marqué. La participation augmente nettement avec l'âge : elle atteint 49 % chez les 18-29 ans et 46 % chez les 30-39 ans, contre 77 % chez les personnes âgées de plus de 70 ans. Les personnes plus âgées ont ainsi fait usage de leur droit de vote nettement plus fréquemment que les générations plus jeunes. Les différences entre les sexes sont en revanche faibles et ne sont pas statistiquement significatives. Une analyse croisée de l'âge et du sexe fait toutefois apparaître le schéma déjà observé dans d'autres scrutins. Chez les moins de 40 ans, la participation s'est élevée à 47 % chez les femmes et à 49 % chez les hommes. Dans la classe d'âge intermédiaire, de 40 à 65 ans, elle a atteint respectivement 56 % et 57 %. Chez les plus de 65 ans, l'écart s'est davantage creusé : les hommes ont participé plus fréquemment que les femmes, avec respectivement 79 % et 71 %. Le niveau de formation est lui aussi fortement corrélé à la participation. Parmi les personnes n'ayant pas suivi de formation post obligatoire, celle-ci s'est élevée à 38 %. Elle a presque doublé chez les personnes diplômées de l'enseignement supérieur, atteignant 72 %. Les personnes ayant achevé une formation professionnelle ou titulaires d'une maturité ou d'une formation professionnelle supérieure se situent entre ces deux extrêmes, avec respectivement 54 % et 61 % de participation. Le revenu du ménage fait également apparaître un schéma de participation socialement sélective, quoique moins linéaire que celui observé pour l'âge ou le niveau de formation. Dans les ménages disposant d'un revenu inférieur ou égal à 3 000 francs, la participation s'est élevée à 45 %. Dans les catégories de revenus intermédiaires, elle s'est située entre 53 % et 60 %. Elle a atteint son niveau le plus élevé, soit 66 %, dans les ménages disposant d'un revenu compris entre 9 000 et 11 000 francs. Au-delà de 11 000 francs, elle s'est établie à 63 %. Les votations de juin 2026 confirment ainsi le schéma bien connu d'une participation politiquement et socialement sélective : les personnes plus âgées, disposant d'un niveau de formation plus élevé et de revenus supérieurs, ont nettement plus souvent fait usage de leur droit de vote que les groupes plus jeunes, moins formés ou disposant de revenus plus faibles.

<sup>1</sup> [Lien vers bfs.admin.ch](https://bfs.admin.ch)

Tableau 1 : participation estimée selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

| Paramètres                                                    | Participation électorale (%) (pondérée) | N           | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------|------------------------------------------------|
| <b>Total</b>                                                  | <b>58,9</b>                             | <b>3261</b> |                                                |
| <b>Âge</b>                                                    |                                         |             | <b>V=0,22***</b>                               |
| 18-29 ans                                                     | 49                                      | 421         | ± 4,8                                          |
| 30-39 ans                                                     | 46                                      | 444         | ± 4,6                                          |
| 40-49 ans                                                     | 52                                      | 520         | ± 4,3                                          |
| 50-59 ans                                                     | 56                                      | 614         | ± 3,9                                          |
| 60-69 ans                                                     | 66                                      | 641         | ± 3,7                                          |
| 70 ans et plus                                                | 77                                      | 621         | ± 3,3                                          |
| <b>Sexe</b>                                                   |                                         |             | <b>V=0,02</b>                                  |
| Hommes                                                        | 60                                      | 1596        | ± 2,4                                          |
| Femmes                                                        | 58                                      | 1665        | ± 2,4                                          |
| <b>Sexe et âge</b>                                            |                                         |             | <b>V=0,22***</b>                               |
| Femmes / 18-39                                                | 47                                      | 438         | ± 4,7                                          |
| Hommes / 18-39                                                | 49                                      | 427         | ± 4,7                                          |
| Femmes / 40-65                                                | 56                                      | 739         | ± 3,6                                          |
| Hommes / 40-65                                                | 57                                      | 736         | ± 3,6                                          |
| Femmes / 65+                                                  | 71                                      | 488         | ± 4                                            |
| Hommes / 65+                                                  | 79                                      | 433         | ± 3,8                                          |
| <b>Niveau d'éducation</b>                                     |                                         |             | <b>V=0,19***</b>                               |
| Sans éducation post obligatoire                               | 38                                      | 207         | ± 6,6                                          |
| Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel | 54                                      | 1142        | ± 2,9                                          |
| Maturité/Formation professionnelle supérieure                 | 61                                      | 839         | ± 3,3                                          |
| École technique/Université/EPF/Doctorat                       | 72                                      | 950         | ± 2,9                                          |
| <b>Revenus du ménage</b>                                      |                                         |             | <b>V=0,11***</b>                               |
| Jusqu'à 3'000 CHF                                             | 45                                      | 149         | ± 8                                            |
| 3'000-5'000 CHF                                               | 58                                      | 354         | ± 5,2                                          |
| 5'000-7'000 CHF                                               | 53                                      | 499         | ± 4,4                                          |
| 7'000-9'000 CHF                                               | 60                                      | 479         | ± 4,4                                          |
| 9'000-11'000 CHF                                              | 66                                      | 367         | ± 4,9                                          |
| Plus de 11'000 CHF                                            | 63                                      | 886         | ± 3,2                                          |

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d.  $H_0 : V=0$ ) et erreur d'échantillonnage. \*\*\* =  $p < 0,001$  ; \*\* =  $p < 0,01$  ; \* =  $p < 0,05$ .

Dans l'ensemble, l'intérêt pour la politique et l'attachement politique se révèlent être des facteurs importants pour expliquer les écarts de participation (tableau 2).

De nettes différences apparaissent également selon l'auto-positionnement sur l'axe gauche-droite. Le taux de participation a été le plus élevé parmi les personnes se situant tout à fait à gauche ou tout à fait à droite, avec respectivement 74 % et 72 %. Il a également été élevé chez celles se positionnant à gauche ou à droite, avec respectivement 65 % et 62 %. À l'inverse, la participation des personnes se situant au centre de l'échiquier politique a été nettement plus faible, à 51 %. Des différences apparaissent également selon les sympathies partisans. La participation la plus élevée a été enregistrée parmi les sympathisants des Verts, avec 73 %, suivis des sympathisants de l'UDC (70 %), du PVL (67 %), ainsi que du PLR et du PS (65 % chacun). Les personnes sympathisant avec d'autres partis ont participé à hauteur de 66 %. La participation a été légèrement plus faible parmi les sympathisants du Centre (60 %) et particulièrement faible chez les personnes sans affiliation partisane, avec seulement 35 %. La corrélation entre l'intérêt pour la politique et la participation est particulièrement forte. Parmi les personnes très intéressées par la politique, la participation a atteint 92 %, contre 68 % chez celles qui se disent plutôt intéressées. Elle est tombée à 37 % parmi les personnes peu intéressées et à seulement 15 % chez celles qui ne s'intéressent pas du tout à la politique. La confiance accordée au Conseil fédéral présente également une corrélation avec la participation, quoique moins marquée, mais statistiquement significative. La participation a été la plus élevée, avec 63 %, aussi bien parmi les personnes accordant très peu ou peu de confiance au Conseil fédéral que parmi celles lui accordant une très grande confiance. Elle a été légèrement plus faible chez les personnes lui accordant une grande confiance (58 %). C'est parmi celles qui lui accordent une confiance moyenne que la participation a été la plus faible, avec 54 %.

Tableau 2 : Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

| Paramètres                           | Participation électorale (%) (pondérée) | N    | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|--------------------------------------|-----------------------------------------|------|------------------------------------------------|
| Total                                | 58,9                                    | 3261 |                                                |
| Auto-classement gauche-droite (0-10) |                                         |      | V=0,17***                                      |
| Complètement à gauche (0-2)          | 74                                      | 358  | ± 4,6                                          |
| A gauche (3,4)                       | 65                                      | 539  | ± 4                                            |
| Au centre (5)                        | 51                                      | 838  | ± 3,4                                          |
| A droite (6,7)                       | 62                                      | 661  | ± 3,7                                          |
| Complètement à droite (8-10)         | 72                                      | 537  | ± 3,8                                          |
| Sympathie pour un parti              |                                         |      | V=0,23***                                      |
| UDC                                  | 70                                      | 695  | ± 3,4                                          |

| Paramètres                               | Participation électorale (%) (pondérée) | N    | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|------------------------------------------|-----------------------------------------|------|------------------------------------------------|
| PLR                                      | 65                                      | 431  | ± 4,5                                          |
| Le Centre                                | 60                                      | 423  | ± 4,7                                          |
| PVL                                      | 67                                      | 165  | ± 7,2                                          |
| PS                                       | 65                                      | 508  | ± 4,2                                          |
| Vert-e-s                                 | 73                                      | 170  | ± 6,7                                          |
| Autre parti                              | 66                                      | 221  | ± 6,3                                          |
| Aucune                                   | 35                                      | 329  | ± 5,2                                          |
| <b>Intérêt voué à la politique</b>       |                                         |      | <b>V=0,47***</b>                               |
| Très intéressé-e                         | 92                                      | 618  | ± 2,1                                          |
| Plutôt intéressé-e                       | 68                                      | 1623 | ± 2,3                                          |
| Plutôt pas intéressé-e                   | 37                                      | 780  | ± 3,4                                          |
| Pas du tout intéressé-e                  | 15                                      | 199  | ± 5                                            |
| <b>Confiance dans le Conseil fédéral</b> |                                         |      | <b>V=0,07***</b>                               |
| Très réduite à réduite (0-4)             | 63                                      | 532  | ± 4,1                                          |
| Moyenne (5)                              | 54                                      | 635  | ± 3,9                                          |
| Élevée (6-7)                             | 58                                      | 763  | ± 3,5                                          |
| Très élevée (8-10)                       | 63                                      | 1141 | ± 2,8                                          |

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur d'échantillonnage. \*\*\* = p < 0,001 ; \*\* = p < 0,01 ; \* = p < 0,05.

Les raisons invoquées pour expliquer la non-participation (tableau 3) sont largement comparables à celles observées lors des votations précédentes. Le principal motif cité est l'empêchement : 27 % des personnes n'ayant pas participé ont indiqué qu'elles en avaient été empêchées. Une proportion presque identique (26 %) a déclaré avoir tout simplement oublié de voter. L'indécision concernant les objets soumis au vote a également joué un rôle important. Ainsi, 16 % des abstentionnistes n'ont pas réussi à se décider. Par ailleurs, 9 % estimaient que les votations ne changeraient de toute façon rien, tandis que 8 % ont déclaré ne jamais participer aux votations par principe. Les autres motifs ont été mentionnés moins fréquemment. Dans les deux cas, 7 % des personnes interrogées ont jugé les objets soumis au vote trop complexes ou estimé que leur voix ne ferait de toute façon pas la différence. 7 % également n'ont donné aucune réponse ou n'ont pas su indiquer de motif. Enfin, le manque d'intérêt pour les objets soumis au vote, l'attente d'un résultat jugé prévisible ainsi que la méfiance à l'égard du processus démocratique ont été les motifs les moins fréquemment cités, avec 4 % chacun.

Tableau 3 : Motifs de la non-participation à la votation (en pourcentages de non-participant-e-s)

| Motifs de non-participation                                                    | Part (%) | N   |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|-----|
| J'ai été empêché-e                                                             | 27       | 177 |
| J'ai oublié de participer à la votation                                        | 26       | 176 |
| Je n'ai pas pu me décider                                                      | 16       | 97  |
| Je pense que les votations ne changent rien de toute façon                     | 9        | 64  |
| Je ne participe jamais, par principe, aux votations                            | 8        | 51  |
| Les thèmes des votations étaient trop compliqués                               | 7        | 44  |
| J'estime que ma voix personnelle ne fera de toute façon pas pencher la balance | 7        | 49  |
| Ne sais pas/pas d'indication                                                   | 7        | 44  |
| Les thèmes des votations ne m'ont pas intéressé-e                              | 4        | 27  |
| Je suis parti-e du principe que le résultat des votations était clair d'avance | 4        | 24  |
| Je me méfie des processus démocratiques                                        | 4        | 28  |

La cohorte de non-participants se chiffre à 652. Des indications multiples étaient possibles.

### 3 La formation de l'opinion

#### 3.1 L'importance des projets

Les personnes interrogées ont été priées de donner une note de 0 à 10 à l'importance qu'elles attachent personnellement aux deux projets soumis aux votations (tableau 4). Dans l'ensemble, de nettes différences ressortent dans la pertinence que les projets ont revêtu à leurs yeux.

L'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » a été perçue par les votants des deux camps comme nettement plus importante que la modification de la Loi fédérale sur le service civil. Sur une échelle d'importance, l'initiative pour la durabilité a obtenu une note moyenne de 8,1, contre 6,4 pour la Loi sur le service civil. Elle atteint ainsi la note d'importance la plus élevée enregistrée pour un objet soumis au vote depuis le début de la législature actuelle. Une majorité des votants a accordé à l'initiative pour la durabilité une très grande importance personnelle. 53 % lui ont attribué une note de 9 ou 10, tandis que 33 % supplémentaires lui ont accordé une note comprise entre 6 et 8, correspondant à une importance élevée. Au total, 86 % des votants ont donc considéré cet objet comme important ou très important. Seules des proportions relativement faibles lui ont accordé une importance moyenne, faible ou très faible. La Loi fédérale sur le service civil a elle aussi été considérée comme importante par une majorité des votants, mais dans une proportion nettement moindre : 62 % lui ont attribué une importance élevée ou très élevée. Parmi eux, 40 % l'ont classée dans la catégorie d'importance « élevée » et 22 % dans la catégorie « très élevée ». À l'inverse, 19 % lui ont accordé une importance moyenne, 15 % une importance faible et 4 % une importance très faible.

L'initiative pour la durabilité occupait ainsi clairement une place centrale dans les préoccupations des votants en juin 2026. La Loi sur le service civil a elle aussi été considérée comme importante par une majorité, mais elle a occupé une place secondaire dans leur perception par rapport à l'initiative pour la durabilité.

Tableau 4 : Importance personnellement accordée aux projets  
(Parts de perception de l'importance, sous forme de pourcentage des votant-e-s en faveur du Oui ou du Non)

| Niveau d'importance   | Initiative pour la durabilité |      | Loi fédérale sur le service civil |      |
|-----------------------|-------------------------------|------|-----------------------------------|------|
|                       | Votant-e-s en %               | n    | Votant-e-s en %                   | n    |
| Très faible (0-1)     | 3                             | 92   | 4                                 | 101  |
| Faible (2-4)          | 4                             | 121  | 15                                | 352  |
| Moyenne (5)           | 6                             | 164  | 19                                | 434  |
| Élevée (6-8)          | 33                            | 835  | 40                                | 919  |
| Très élevée (9-10)    | 53                            | 1241 | 22                                | 468  |
| Note moyenne (totale) | 8,1                           | 2453 | 6,4                               | 2274 |

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. En raison d'arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

### 3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Les difficultés de compréhension liées aux deux objets soumis au vote sont restées limitées (tableau 5). Dans l'ensemble, une nette majorité des votants a jugé aussi bien l'initiative pour la durabilité que la Loi fédérale sur le service civil plutôt faciles à comprendre.

L'initiative pour la durabilité a été perçue comme la plus facile à comprendre : 85 % des votants l'ont jugée « plutôt facile » à comprendre, tandis que 15 % ont déclaré avoir rencontré des difficultés. La Loi fédérale sur le service civil a elle aussi été considérée comme largement compréhensible : 80 % des votants l'ont jugée plutôt facile à comprendre, contre 20 % qui ont indiqué avoir rencontré des difficultés.

Tableau 5 : Difficultés de compréhension (en pourcentage des votant-e-s)

| Difficultés de compréhension | Initiative pour la durabilité |      | Loi fédérale sur le service civil |      |
|------------------------------|-------------------------------|------|-----------------------------------|------|
|                              | Votant-e-s en %               | n    | Votant-e-s en %                   | n    |
| Plutôt facile                | 85                            | 2003 | 80                                | 1757 |
| Plutôt difficile             | 15                            | 415  | 20                                | 407  |
| N (total)                    |                               | 2418 |                                   | 2164 |

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte.

Les personnes interrogées ont également indiqué à quel moment elles avaient arrêté leur choix en faveur du Oui ou du Non (tableau 6). Concernant l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) », près des trois quarts des votants savaient dès le départ comment ils allaient voter. Ainsi, 73 % ont déclaré avoir arrêté leur choix dès le début. 22 % supplémentaires se sont décidés au cours de la campagne précédant les votations, tandis que seuls 5 % ont arrêté leur choix au dernier moment. Pour la Loi fédérale sur le service civil, la décision a également été prise relativement tôt, mais de manière moins nette que pour l'initiative pour la durabilité. 61 % des votants savaient dès le départ comment ils allaient voter. Près d'un tiers (30 %) se sont décidés au cours de la campagne, tandis que 10 % n'ont arrêté leur choix qu'au dernier moment. Le processus de formation de l'opinion a ainsi été précoce pour les deux initiatives.

Tableau 6 : Moment de la décision (en pourcentage des votant-e-s)

| Moment de la décision                                      | Initiative pour la durabilité |      | Loi fédérale sur le service civil |      |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------|------|-----------------------------------|------|
|                                                            | Votant-e-s en %               | n    | Votant-e-s en %                   | n    |
| Décision claire dès le départ                              | 73                            | 1764 | 61                                | 1327 |
| Décision prise pendant la campagne précédant les votations | 22                            | 540  | 30                                | 677  |
| Décision prise au dernier moment                           | 5                             | 152  | 10                                | 228  |
| N (total)                                                  |                               | 2456 |                                   | 2232 |

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte.

### 3.3 L'acquisition d'information

Les habitudes d'utilisation des différents canaux d'information par lesquels les votants se sont renseignés sur les objets soumis au vote correspondent, dans l'ensemble, à celles observées lors des votations précédentes (tableau 7). Le tableau indique à la fois la proportion de votants ayant utilisé chaque source et l'intensité de cette utilisation, mesurée sur une échelle de 1 à 10.

La Brochure explicative du Conseil fédéral demeure la source d'information la plus importante : 85 % des personnes interrogées l'ont utilisée, et son intensité moyenne d'utilisation a été élevée (6,6). Ont été fortement utilisés également les articles de journaux (80 %, intensité 6,3), les émissions télévisées sur les votations (73 %, intensité 6,2) et les pages d'actualités sur Internet (71 %, intensité 5,6). Ces canaux ont formé les principales sources d'informations utilisées à l'occasion des votations. D'autres sources ont été utilisées dans une proportion intermédiaire. Il s'agit notamment des journaux consacrés aux votations et des dépliants (62 %, intensité 4,8), des émissions de radio consacrées aux votations (60 %, intensité 5,5) et des affiches dans l'espace public (58 %, intensité 3,7). Un peu plus de la moitié des votants ont également consulté les sondages d'opinion (55 %, intensité 4,3), les lettres de lecteurs dans la presse ou les commentaires de lecteurs sur les forums Internet (53 %, intensité 4,7), ainsi que les annonces dans les journaux (52 %, intensité 4,0). Les autres canaux ont été utilisés par moins de la moitié des votants. Il s'agit des commentaires publiés sur les portails d'actualité en ligne (49 %, intensité 4,5), des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter/X ou Instagram (42 %, intensité 4,8), des informations communiquées sur le lieu de travail (41 %, intensité 4,3) et des films ou clips vidéo sur Internet (38 %, intensité 4,6). Bien que les réseaux sociaux restent ainsi nettement derrière les sources d'information traditionnelles, leur utilisation a atteint en juin 2026 son niveau le plus élevé depuis le début de la présente législature. Lors de la votation de mars 2024 sur la 13e rente AVS, qui avait elle aussi suscité une forte mobilisation, comme lors de l'initiative sur les rentes, la proportion de votants ayant eu recours aux réseaux sociaux n'était encore que de 32 %. L'application fédérale VoteInfo a été utilisée par une proportion plus restreinte de votants (35 %). En revanche, ceux qui l'ont utilisée l'ont fait de manière relativement intensive, avec une note moyenne de 5,7.

Tableau 7 : Utilisation des médias (parts en pourcentage des votant-e-s)

| Canaux d'information                       | Part d'utilisation en % | Intensité d'utilisation Valeur moyenne | Nombre d'indications (non pondérées) |
|--------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|
| La Brochure explicative du Conseil fédéral | 85                      | 6,6                                    | 2146                                 |
| Articles dans les journaux                 | 80                      | 6,3                                    | 1993                                 |
| Émissions télévisées sur les votations     | 73                      | 6,2                                    | 1834                                 |
| Pages d'actualités sur Internet            | 71                      | 5,6                                    | 1760                                 |
| Journaux sur les votations ou dépliants    | 62                      | 4,8                                    | 1564                                 |
| Émissions de radio sur les votations       | 60                      | 5,5                                    | 1490                                 |
| Affiches urbaines                          | 58                      | 3,7                                    | 1404                                 |
| Sondages d'opinion                         | 55                      | 4,3                                    | 1324                                 |

| Canaux d'information                                                                           | Part d'utilisation en % | Intensité d'utilisation Valeur moyenne | Nombre d'indications (non pondérées) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|
| Courriers des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet | 53                      | 4,7                                    | 1265                                 |
| Annonces dans les journaux                                                                     | 52                      | 4                                      | 1296                                 |
| Commentaires sur les portails d'actualités en ligne                                            | 49                      | 4,5                                    | 1187                                 |
| Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter/X ou Instagram                                         | 42                      | 4,8                                    | 1011                                 |
| Messages sur le lieu de travail                                                                | 41                      | 4,3                                    | 948                                  |
| Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple                                     | 38                      | 4,6                                    | 924                                  |
| App VoteInfo de la Confédération                                                               | 35                      | 5,7                                    | 846                                  |

Résultats pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« Part d'utilisation en % ») indique la part de votant-e-s qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Le nombre d'indications se réfère également aux utilisatrices et utilisateurs du média respectif.

Pour les deux objets soumis au vote, une corrélation – certes d'intensité variable – est apparue entre les habitudes d'utilisation des médias et le comportement de vote. Pour l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) », cette corrélation est toutefois restée relativement faible. L'approbation a été la moins fréquente parmi les personnes s'informant principalement en ligne, avec 38 % de Oui. Elle a été la plus élevée chez celles qui utilisaient à parts à peu près égales les canaux d'information en ligne et hors ligne, avec 49 %. Parmi les personnes s'informant principalement par les médias traditionnels, 45 % ont approuvé l'initiative. Pour la Loi fédérale sur le service civil, la corrélation a été un peu plus marquée. Là encore, le taux d'approbation a été le plus faible parmi les personnes s'informant principalement en ligne, avec 41 %. Il a atteint 54 % chez celles qui recouraient dans une mesure comparable aux sources d'information en ligne et hors ligne, et 59 % parmi les personnes s'informant principalement par les médias traditionnels, soit le taux d'approbation le plus élevé des trois groupes.

Tableau 8 : Mode d'information politique (en pourcentage des votant-e-s)

| Canaux de communication          | Initiative pour la durabilité    |      |                          | Loi fédérale sur le service civil |     |             |
|----------------------------------|----------------------------------|------|--------------------------|-----------------------------------|-----|-------------|
|                                  | Votant-e-s en faveur du Oui en % | n    | Erreur d'échantillonnage | Votant-e-s en faveur du Oui en %  | n   | Erreur type |
| En ligne (via Internet)          | 38                               | 543  | ± 4,1                    | 41                                | 500 | ± 4,3       |
| Les deux, environ à parts égales | 49                               | 1063 | ± 3                      | 54                                | 997 | ± 3,1       |
| Hors ligne (presse écrite,       | 45                               | 769  | ± 3,5                    | 59                                | 727 | ± 3,6       |

| Canaux de communication | Initiative pour la durabilité |  |          | Loi fédérale sur le service civil |  |           |
|-------------------------|-------------------------------|--|----------|-----------------------------------|--|-----------|
|                         |                               |  |          |                                   |  |           |
| télévision ou radio)    |                               |  |          |                                   |  |           |
| N (total) / V de Cramér |                               |  | V=0,08** |                                   |  | V=0,13*** |

Résultats pondérés. Exemple de lecture : De toutes les personnes qui ont utilisé le canal de communication « en ligne » et qui ont voté au sujet de l'initiative pour la durabilité, 38 % ont voté Oui.

## 4 Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) »

### 4.1 La situation de départ, le projet et les recommandations

L'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » a été déposée le 3 avril 2024, munie de 114'430 signatures valables. Le comité d'initiative considère que l'immigration, aujourd'hui, est beaucoup trop élevée et demande, pour cette raison, de limiter la croissance de la population résidente permanente en Suisse. Selon l'initiative, celle-ci devrait rester inférieure à 10 millions d'habitants jusqu'en 2050.

Si la population dépassait 9,5 millions d'habitants avant 2050, le Conseil fédéral et le Parlement seraient tenus de prendre des mesures, notamment dans les domaines de l'asile et du regroupement familial. S'agissant des accords internationaux susceptibles de contribuer à la croissance démographique, le Conseil fédéral devrait en outre invoquer ou négocier des clauses d'exception ou de sauvegarde. Si le seuil des 10 millions d'habitants était dépassé, ces accords devraient être dénoncés. Après un délai de deux ans, l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne devrait également être dénoncé, ce qui entraînerait automatiquement la caducité des autres accords constituant les Bilatérales I. La participation de la Suisse aux accords d'association à l'espace Schengen et à l'espace Dublin conclus avec l'Union européenne serait également remise en question, avec pour conséquence la possible fin de la coopération dans les domaines de la sécurité et de l'asile.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé le rejet de l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) ». À leurs yeux, celle-ci aurait créé de l'incertitude et mis en péril la stabilité de la Suisse. Ils estimaient notamment qu'elle menaçait la prospérité et la sécurité intérieure, tout en entraînant des coûts considérables pour la Confédération et les cantons. Ils considéraient en outre qu'elle remettait en question la voie bilatérale avec l'Union européenne ainsi que la tradition humanitaire de la Suisse.

Le Conseil national a rejeté l'initiative populaire par 67 Oui, 123 Non et 6 abstentions). Au Conseil des États, le résultat a été de 9 voix favorables contre 30 voix défavorables, avec 5 abstentions. L'UDC et l'UDF ont soutenu l'initiative, tandis que les autres partis représentés au Parlement se sont prononcés contre. Dans le milieu associatif, les forces en présence étaient très inégales. Plusieurs associations des secteurs industriel, commercial et agricole ont soutenu l'initiative. Dans le milieu associatif, les forces en présence étaient très inégales. Plusieurs associations des secteurs industriel, commercial et agricole ont soutenu l'initiative. Le camp opposé, nettement plus large, comptait notamment economiesuisse, l'Union patronale suisse (UPS), la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et l'Union syndicale suisse (USS), ainsi que de nombreuses organisations des secteurs du tourisme, de l'industrie, de l'éducation, du BTP et de la santé. La campagne, menée avec intensité et à grande échelle, s'est également reflétée dans les moyens financiers mobilisés. Avec 15,52 millions de francs, le montant des dépenses de campagne déclarées jusqu'au 15 mai 2026 a dépassé celui de toute autre initiative populaire fédérale depuis l'introduction de l'obligation de déclarer le financement des campagnes.

Le 14 juin 2026, l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » a été rejetée, avec 45,2 % de Oui. Elle n'a pas davantage obtenu la majorité des cantons : 10 cantons ont voté en sa faveur, contre 13 qui l'ont rejetée.

## 4.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

Les attitudes politiques permettent d'expliquer en partie le vote sur l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » (tableau 9), sans toutefois expliquer à elles seules son rejet. Dans l'ensemble, le comportement de vote a suivi de manière assez nette les principales orientations politiques. Le niveau d'approbation de l'initiative a notamment varié fortement selon l'autopositionnement sur l'axe gauche-droite, la sympathie pour un parti, le degré de confiance accordé aux institutions ainsi que les valeurs personnelles fondamentales.

Une corrélation très nette apparaît le long de l'axe d'autopositionnement gauche-droite. Plus les titulaires du droit de vote se situaient à droite, plus leur approbation de l'initiative était élevée. Les personnes se positionnant complètement à gauche ou à gauche l'ont nettement rejetée, avec respectivement 6 % et 13 % de Oui. Au centre de l'échiquier politique, la part de Oui s'élevait à 41 %. À droite, l'initiative a obtenu une majorité de 59 % de Oui, tandis que les personnes se positionnant complètement à droite l'ont approuvée à 90 %.

La sympathie pour un parti a également fortement influencé le comportement de vote. Le taux d'approbation a été le plus élevé chez les sympathisant-e-s de l'UDC, avec 95 %. Le fort ancrage de l'initiative dans l'électorat UDC s'était déjà manifesté au cours de la formation de l'opinion. Le projet a toutefois obtenu des soutiens au-delà de son principal ancrage partisan : les personnes sans sympathie pour un parti l'ont approuvé de justesse, à hauteur de 51 %. L'approbation a été nettement plus faible chez les sympathisant-e-s du PLR (38 %), du Centre (32 %) et des autres partis (38 %). Elle s'est révélée particulièrement faible dans les camps de gauche et écologiste : seuls 10 % des sympathisant-e-s du PS et des Vert-e-s ont approuvé l'initiative, contre 8 % chez les sympathisant-e-s du PVL.

La confiance accordée au Conseil fédéral présente également une corrélation statistiquement significative avec le comportement de vote. L'approbation de l'initiative diminuait à mesure que la confiance dans le Conseil fédéral augmentait : elle passait de 68 % chez les personnes lui faisant très peu ou peu confiance à 33 % chez celles lui faisant très fortement confiance. Un schéma similaire se dessinait pour la confiance dans les médias. L'approbation atteignait 62 % chez les personnes leur faisant très peu ou peu confiance, 42 % chez celles leur accordant une confiance moyenne et 27 % chez celles leur faisant fortement confiance. Elle n'était plus que de 20 % chez les personnes leur faisant très fortement confiance. Le schéma était encore plus marqué en ce qui concerne la confiance dans l'Union européenne. Les personnes lui faisant très peu ou peu confiance approuvaient l'initiative à 70 %. La proportion de Oui diminuait ensuite à 30 % chez celles lui faisant moyennement confiance, à 16 % chez celles lui faisant fortement confiance et à 14 % chez celles lui faisant très fortement confiance. Le schéma s'inversait en revanche pour la confiance dans l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN). L'approbation de l'initiative augmentait avec le niveau de confiance accordé à l'ASIN : elle s'élevait à 31 % chez les personnes lui faisant très peu ou peu confiance, à 64 % chez celles lui accordant une confiance moyenne, à 69 % chez celles lui faisant fortement confiance et à 83 % chez celles lui faisant très fortement confiance.

Les valeurs personnelles ont elles aussi influencé la décision de vote. Les personnes privilégiant une Suisse ouverte aux évolutions de la société n'ont approuvé l'initiative qu'à 14 %, contre 83 % chez celles qui privilégient une Suisse attachée aux traditions. Un schéma tout aussi net apparaît concernant l'égalité des chances. Les personnes favorables à une Suisse offrant les mêmes chances à sa population étrangère qu'à sa population suisse n'ont approuvé l'initiative qu'à 11 %. À l'inverse, l'approbation atteignait 75 % chez celles qui privilégient une Suisse offrant de meilleures chances à sa population de nationalité suisse. Les attitudes fondamentales en matière de politique étrangère ont également joué un rôle. Parmi les personnes privilégiant une Suisse neutre sur la scène internationale, 59 % ont approuvé l'initiative. Cette proportion n'était que de 22 % chez celles qui considèrent que la Suisse devrait prendre position sur la scène internationale.

Tableau 9 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

| Paramètres                           | Oui (en %) (pondéré) | n    | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|--------------------------------------|----------------------|------|------------------------------------------------|
| Total                                | 45,2                 | 2518 |                                                |
| Auto-classement gauche-droite (0-10) |                      |      | V=0,6***                                       |
| Complètement à gauche (0-2)          | 6                    | 317  | ± 2,6                                          |
| A gauche (3-4)                       | 13                   | 446  | ± 3,1                                          |
| Au centre (5)                        | 41                   | 611  | ± 3,9                                          |
| A droite (6-7)                       | 59                   | 526  | ± 4,2                                          |
| Complètement à droite (8-10)         | 90                   | 454  | ± 2,8                                          |
| Sympathie pour un parti              |                      |      | V=0,68***                                      |
| UDC                                  | 95                   | 584  | ± 1,8                                          |
| PLR                                  | 38                   | 346  | ± 5,1                                          |
| Le Centre                            | 32                   | 341  | ± 5                                            |
| PVL                                  | 8                    | 142  | ± 4,5                                          |
| PS                                   | 10                   | 427  | ± 2,9                                          |
| Vert-e-s                             | 10                   | 146  | ± 4,9                                          |
| Autre parti                          | 38                   | 180  | ± 7,1                                          |
| Aucun                                | 51                   | 193  | ± 7,1                                          |
| Confiance dans le Conseil fédéral    |                      |      | V=0,26***                                      |
| Très réduite à réduite (0-4)         | 68                   | 419  | ± 4,5                                          |
| Moyenne (5)                          | 52                   | 469  | ± 4,5                                          |
| Élevée (6-7)                         | 40                   | 582  | ± 4                                            |
| Très élevée (8-10)                   | 33                   | 930  | ± 3                                            |
| Confiance dans les médias            |                      |      | V=0,33***                                      |

| Paramètres                                                                                                                                                                                         | Oui (en %) (pondéré) | n    | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------|------------------------------------------------|
| Très réduite à réduite (0-4)                                                                                                                                                                       | 62                   | 1005 | ± 3                                            |
| Moyenne (5)                                                                                                                                                                                        | 42                   | 582  | ± 4                                            |
| Élevée (6-7)                                                                                                                                                                                       | 27                   | 493  | ± 3,9                                          |
| Très élevée (8-10)                                                                                                                                                                                 | 20                   | 339  | ± 4,3                                          |
| <b>Confiance dans l'Union européenne (UE)</b>                                                                                                                                                      |                      |      | <b>V=0,5***</b>                                |
| Très réduite à réduite (0-4)                                                                                                                                                                       | 70                   | 1107 | ± 2,7                                          |
| Moyenne (5)                                                                                                                                                                                        | 30                   | 512  | ± 4                                            |
| Élevée (6-7)                                                                                                                                                                                       | 16                   | 446  | ± 3,4                                          |
| Très élevée (8-10)                                                                                                                                                                                 | 14                   | 267  | ± 4,2                                          |
| <b>Confiance dans l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)</b>                                                                                                                       |                      |      | <b>V=0,43***</b>                               |
| Très réduite à réduite (0-4)                                                                                                                                                                       | 31                   | 1002 | ± 2,9                                          |
| Moyenne (5)                                                                                                                                                                                        | 64                   | 324  | ± 5,2                                          |
| Élevée (6-7)                                                                                                                                                                                       | 69                   | 218  | ± 6,2                                          |
| Très élevée (8-10)                                                                                                                                                                                 | 83                   | 286  | ± 4,4                                          |
| <b>Valeurs personnelles :<br/>A) Une Suisse qui va avec son temps ou<br/>B) Une Suisse qui protège ses traditions</b>                                                                              |                      |      | <b>V=0,55***</b>                               |
| Qui va avec son temps                                                                                                                                                                              | 14                   | 816  | ± 2,4                                          |
| Valeurs personnelles mitigées                                                                                                                                                                      | 42                   | 885  | ± 3,3                                          |
| Protéger les traditions                                                                                                                                                                            | 83                   | 712  | ± 2,8                                          |
| <b>Valeurs personnelles :<br/>A) Une Suisse offrant une égalité des chances à la population étrangère ou<br/>B) Une Suisse offrant de meilleures chances à la population de nationalité suisse</b> |                      |      | <b>V=0,56***</b>                               |
| Égalité des chances pour la population étrangère                                                                                                                                                   | 11                   | 743  | ± 2,3                                          |
| Valeurs personnelles mitigées                                                                                                                                                                      | 35                   | 644  | ± 3,7                                          |
| Meilleures chances pour la population de nationalité suisse                                                                                                                                        | 75                   | 1005 | ± 2,7                                          |
| <b>Valeurs personnelles :<br/>A) Une Suisse qui reste neutre à l'international, ou<br/>B) Une Suisse qui prend parti à l'international</b>                                                         |                      |      | <b>V=0,32***</b>                               |
| Neutre à l'international                                                                                                                                                                           | 59                   | 1307 | ± 2,7                                          |
| Valeurs personnelles mitigées                                                                                                                                                                      | 31                   | 661  | ± 3,5                                          |
| Qui prend parti à l'international                                                                                                                                                                  | 22                   | 452  | ± 3,8                                          |

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur d'échantillonnage. \*\*\* = p < 0,001 ; \*\* = p < 0,01 ; \* = p < 0,05.

Outre les attitudes politiques, certains paramètres sociodémographiques ont également influencé le comportement de vote (tableau 10). L'âge présente une association modérée et statistiquement significative avec la décision de vote. Le taux d'approbation le plus faible a été enregistré chez les 18-29 ans (33 %) et chez les 40-49 ans (37 %). Chez les 30-39 ans, la proportion de Oui s'élevait à 44 %. Dans les groupes d'âge plus avancé, l'approbation était plus élevée : elle atteignait 48 % chez les 50-59 ans, 51 % chez les 60-69 ans et 50 % chez les personnes de 70 ans et plus. Les différences selon le sexe étaient en revanche faibles : 47 % des hommes ont approuvé l'initiative, contre 43 % des femmes. Cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative. L'association était nettement plus marquée en ce qui concerne le niveau d'éducation. Les personnes sans formation postobligatoire, mais disposant d'une formation professionnelle de base ou d'un apprentissage, ont approuvé l'initiative respectivement à 59 % et 60 %. Chez les personnes titulaires d'une maturité ou ayant suivi une formation professionnelle supérieure, la proportion de Oui s'élevait à 44 %. Le rejet de l'initiative était le plus net parmi les personnes diplômées d'une école technique ou d'une université, avec seulement 26 % de Oui. Un schéma similaire, lié à la position sociale, se dessinait en fonction du revenu du ménage : la proportion de Oui diminuait nettement à mesure que le revenu augmentait.

Tableau 10 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

| Paramètres                                                    | Oui (en %) (pondéré) | N    | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|------|------------------------------------------------|
| Total                                                         | 45,2                 | 2518 |                                                |
| Âge                                                           |                      |      | V=0,13***                                      |
| 18-29 ans                                                     | 33                   | 289  | ± 5,4                                          |
| 30-39 ans                                                     | 44                   | 295  | ± 5,7                                          |
| 40-49 ans                                                     | 37                   | 381  | ± 4,9                                          |
| 50-59 ans                                                     | 48                   | 480  | ± 4,5                                          |
| 60-69 ans                                                     | 51                   | 535  | ± 4,2                                          |
| 70 ans et plus                                                | 50                   | 538  | ± 4,2                                          |
| Sexe                                                          |                      |      | V=0,04                                         |
| Hommes                                                        | 47                   | 1256 | ± 2,8                                          |
| Femmes                                                        | 43                   | 1262 | ± 2,7                                          |
| Niveau d'éducation                                            |                      |      | V=0,29***                                      |
| Sans éducation post obligatoire                               | 59                   | 127  | ± 8,6                                          |
| Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel | 60                   | 848  | ± 3,3                                          |
| Maturité/Formation professionnelle supérieure                 | 44                   | 663  | ± 3,8                                          |
| École technique/Université/EPF/Doctorat                       | 26                   | 808  | ± 3                                            |
| Revenus du ménage                                             |                      |      | V=0,18***                                      |

| Paramètres         | Oui (en %) (pondéré) | N   | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|--------------------|----------------------|-----|------------------------------------------------|
| Jusqu'à 3'000 CHF  | 58                   | 99  | ± 9,8                                          |
| 3'000-5'000 CHF    | 58                   | 267 | ± 5,9                                          |
| 5'000-7'000 CHF    | 52                   | 365 | ± 5,1                                          |
| 7'000-9'000 CHF    | 45                   | 376 | ± 5                                            |
| 9'000-11'000 CHF   | 40                   | 299 | ± 5,6                                          |
| Plus de 11'000 CHF | 34                   | 734 | ± 3,4                                          |

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d.  $H_0 : V=0$ ) et erreur d'échantillonnage. \*\*\* =  $p < 0,001$  ; \*\* =  $p < 0,01$  ; \* =  $p < 0,05$ .

### 4.3 Les motifs

Les motifs déterminants d'un vote Oui ou Non ont été recueillis au moyen d'une question ouverte.

Chez les personnes ayant approuvé l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) », deux catégories de motifs se sont nettement détachées : l'immigration (42 % des premières indications et 54 % de l'ensemble des indications) et les conséquences de la croissance démographique (respectivement 41 % et 52 %) (tableau 11).

Les motifs liés à l'immigration ont occupé une place centrale dans les justifications du Oui. Ils ont été cités par 42 % des votant-e-s comme première raison de leur approbation et par 54 % si l'on prend en compte l'ensemble des raisons mentionnées. Le motif le plus fréquemment cité était celui d'une immigration jugée trop importante (respectivement 22 % et 28 %). La criminalité et les préoccupations liées à la sécurité ont également été évoquées (10 % et 17 %), de même que la crainte d'une emprise étrangère (9 % et 15 %).

Les conséquences de la croissance démographique constituaient un deuxième grand groupe de motifs, d'une importance comparable. Elles ont été citées comme première raison par 41 % des personnes ayant voté Oui, et par 52 % lorsqu'on prend en compte l'ensemble des indications. La crainte d'une surpopulation arrivait au premier plan (respectivement 20 % et 23 %). D'autres motifs ont également été mentionnés, notamment la saturation des infrastructures (11 % et 17 %) ainsi que la crise du logement et la hausse des loyers (10 % et 15 %).

Des motifs de principe ont également joué un rôle, mais de manière secondaire par rapport aux deux principaux groupes de motifs. Ils représentaient 14 % des premières indications et 20 % de l'ensemble des indications. Parmi eux figuraient notamment la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (respectivement 5 % et 8 %), des considérations liées à la souveraineté (4 % et 6 %) ainsi que des références à la durabilité (3 % et 4 %). Bien que le terme « durabilité » figure déjà dans le titre de l'initiative, les arguments écologiques liés à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la décision de voter Oui. Ce sont avant tout les

considérations relatives à la politique migratoire et à la croissance démographique qui ont motivé l'approbation de l'initiative.

Tableau 11 : Motifs de décision Pour (en pourcentage des votant-e-s en faveur du Oui)

| Motifs                                         | Principal motif |     | Toutes les indications |     |
|------------------------------------------------|-----------------|-----|------------------------|-----|
|                                                | en %            | n   | en %                   | n   |
| <b>Immigration</b>                             | 42              | 402 | 54                     | 514 |
| Immigration excessive                          | 22              | 207 | 28                     | 257 |
| Criminalité/craintes pour la sécurité          | 10              | 100 | 17                     | 159 |
| Emprise étrangère                              | 9               | 82  | 15                     | 135 |
| <b>Conséquences pour la croissance</b>         | 41              | 389 | 52                     | 478 |
| Surpopulation                                  | 20              | 196 | 23                     | 226 |
| Infrastructure surchargée                      | 11              | 108 | 17                     | 158 |
| Crise du logement/hausse des loyers            | 10              | 98  | 15                     | 139 |
| <b>Motifs de principe</b>                      | 14              | 144 | 20                     | 197 |
| Protection des bases de l'existence            | 5               | 53  | 8                      | 77  |
| Souveraineté                                   | 4               | 45  | 6                      | 67  |
| Durabilité                                     | 3               | 27  | 4                      | 39  |
| <b>Motifs généraux</b>                         | 11              | 108 | 18                     | 168 |
| <b>Autres</b>                                  | 0               | 3   | 0                      | 4   |
| <b>Recommandations</b>                         | 1               | 13  | 1                      | 13  |
| <b>Réponses visiblement fausses/confusions</b> | 11              | 125 | 28                     | 307 |
| <b>Ne sais pas/pas de réponse</b>              | 7               | 77  | 7                      | 77  |

Résultats pondérés. Part de votant-e-s en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Les motifs invoqués pour voter Non à l'initiative pour la durabilité (tableau 12) peuvent être regroupés en trois grandes catégories : les critiques à l'encontre de l'initiative (44 % des premières indications et 54 % de l'ensemble des indications), les considérations économiques (respectivement 22 % et 33 %) et les motifs liés aux relations internationales (24 % et 32 %).

Les critiques à l'encontre de l'initiative ont dominé les justifications du Non. Les arguments les plus fréquemment avancés étaient que l'initiative n'apportait aucune solution aux problèmes existants (respectivement 16 % et 20 %) et qu'elle soulevait des considérations d'ordre moral et humanitaire (14 % et 21 %). Par ailleurs, 9 % des premières indications et 14 % de l'ensemble des indications qualifiaient l'initiative de trop extrême.

Les considérations économiques constituaient le deuxième grand groupe de motifs. Une partie des votant-e-s ayant rejeté l'initiative a notamment invoqué le manque de main-d'œuvre qualifiée (respectivement 12 % et 19 %). La crainte que l'initiative ne mette en péril la prospérité a également été mentionnée (9 % des premières indications et 13 % de

l'ensemble des indications). En revanche, l'AVS et les autres assurances sociales n'ont été citées que marginalement (respectivement 1 % et 2 %). Ces réponses faisaient référence aux conséquences possibles d'une limitation de l'immigration sur le financement à long terme de l'AVS et des autres assurances sociales.

Les motifs liés aux relations internationales constituaient le troisième grand groupe. La crainte d'une abrogation des accords bilatéraux I a été le plus fréquemment mentionnée (respectivement 10 % et 13 %). D'autres votant-e-s ayant rejeté l'initiative ont évoqué le risque d'un isolement de la Suisse ou d'un signal négatif envoyé à l'étranger (8 % et 11 %). La coopération avec l'UE dans le domaine de la sécurité a également été citée (5 % et 7 %).

Tableau 12 : Motifs de décision Contre (en pourcentage des votant-e-s en faveur du Non)

| Motifs                                         | Principal motif |     | Toutes les indications |     |
|------------------------------------------------|-----------------|-----|------------------------|-----|
|                                                | en %            | n   | en %                   | n   |
| <b>Critique de l'initiative</b>                | 44              | 631 | 54                     | 778 |
| Motifs moraux/humanitaires                     | 14              | 186 | 21                     | 273 |
| L'initiative ne résout pas les problèmes       | 16              | 221 | 20                     | 284 |
| Elle est trop extrême/va trop loin             | 9               | 137 | 14                     | 199 |
| <b>Motifs économiques</b>                      | 22              | 336 | 33                     | 477 |
| Manque de professionnels qualifiés             | 12              | 189 | 19                     | 277 |
| Mise en péril de la prospérité                 | 9               | 128 | 13                     | 182 |
| AVS/assurances sociales                        | 1               | 16  | 2                      | 34  |
| <b>Relations internationales</b>               | 24              | 334 | 32                     | 456 |
| Abrogation des accords bilatéraux I            | 10              | 140 | 13                     | 192 |
| Isolation/signal néfaste                       | 8               | 113 | 11                     | 161 |
| Coopération avec l'UE en matière de sécurité   | 5               | 69  | 7                      | 98  |
| <b>Motifs généraux</b>                         | 18              | 294 | 30                     | 465 |
| <b>Autres</b>                                  | 0               | 4   | 0                      | 5   |
| <b>Recommandations</b>                         | 2               | 35  | 5                      | 71  |
| <b>Réponses visiblement fausses/confusions</b> | 0               | 8   | 0                      | 10  |
| <b>Ne sais pas/pas de réponse</b>              | 5               | 85  | 5                      | 85  |

Résultats pondérés. Part de votant-e-s en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

#### 4.4 La résonance des arguments de la votation

Outre les questions ouvertes portant sur les motifs de leur décision, les personnes interrogées ont également été invitées à évaluer différents arguments concrets en faveur ou en défaveur de l'initiative pour la durabilité (tableau 13). Il importe ici de considérer non

seulement la fréquence à laquelle les différents arguments ont été approuvés dans l'ensemble, mais aussi les différences d'appréciation entre les deux camps. Plus les votant-e-s ayant accepté l'initiative et celles et ceux l'ayant rejetée divergent dans leur évaluation d'un argument, plus celui-ci peut être considéré comme ayant joué un rôle important dans la formation de la décision de vote.

Dans l'ensemble, les arguments testés présentent un tableau équilibré : les arguments favorables et défavorables à l'initiative ont recueilli des niveaux d'approbation relativement similaires. Des différences apparaissent toutefois dans leur ancrage auprès des deux camps. Les arguments favorables à l'initiative ont été particulièrement soutenus par les votant-e-s ayant voté Oui, tandis que les arguments défavorables ont recueilli l'adhésion d'une large majorité des personnes ayant voté Non.

Parmi l'ensemble des arguments testés, celui qui a recueilli le plus fort niveau d'approbation était l'affirmation selon laquelle l'infrastructure suisse est de plus en plus surchargée sous l'effet de la croissance démographique. Dans l'ensemble, 77 % des personnes interrogées ont souscrit à cet argument. Avec 95 % d'approbation parmi les votant-e-s en faveur du Oui, celui-ci a fait l'objet d'un quasi-consensus dans ce camp. Fait toutefois remarquable, il a également recueilli une nette majorité parmi les votant-e-s en faveur du Non : 62 % d'entre eux partageaient l'idée que l'infrastructure suisse est de plus en plus surchargée. Le diagnostic du problème dépassait ainsi largement les frontières du camp du Oui. Une nette majorité des votant-e-s a également souscrit à l'argument selon lequel il est nécessaire de mieux maîtriser et de réduire de manière cohérente l'immigration afin de lutter efficacement contre la criminalité et la violence croissantes. Cet argument était toutefois nettement plus polarisant. Son niveau d'approbation atteignait 90 % parmi les votant-e-s en faveur du Oui, mais seulement 28 % parmi celles et ceux ayant voté Non. Parmi les arguments Pour et Contre, celui qui a suscité le plus fort contraste entre les deux camps était l'affirmation selon laquelle une limitation de la population est nécessaire pour préserver à long terme l'environnement et les ressources naturelles. Dans l'ensemble, 54 % des personnes interrogées ont souscrit à cette affirmation. Elle a recueilli un très haut niveau d'approbation parmi les votant-e-s en faveur du Oui (91 %), contre seulement 23 % parmi celles et ceux ayant voté Non.

Parmi les arguments Contre, celui portant sur la voie bilatérale avec l'UE a recueilli le niveau d'approbation global le plus élevé. Au total, 67 % des votant-e-s ont souscrit à l'affirmation selon laquelle la voie bilatérale est importante pour la Suisse et ne doit pas être menacée. L'approbation atteignait 89 % parmi les votant-e-s en faveur du Non, contre 42 % parmi celles et ceux ayant voté Oui. Près de la moitié des votant-e-s en faveur du Oui (49 %) rejetaient donc cet argument. L'argument relatif au manque de personnel qualifié a lui aussi recueilli un large soutien. Au total, 65 % des votant-e-s ont souscrit à l'affirmation selon laquelle la Suisse dépend de l'immigration pour couvrir ses besoins en personnel spécialisé, notamment dans la restauration et les soins. Parmi les votant-e-s en faveur du Non, cet argument a recueilli 89 % d'approbation, atteignant ainsi un niveau proche du consensus. Chez les votant-e-s en faveur du Oui, l'approbation s'est élevée à 38 %. L'argument économique selon lequel un plafonnement arbitraire de la population à 10 millions d'habitant-e-s nuirait à l'économie suisse et, par conséquent, à la prospérité, a recueilli 55 % d'approbation dans l'ensemble. Il a été approuvé par 83 % des votant-e-s en faveur du Non,

mais par seulement 23 % de celles et ceux ayant voté Oui. Il s'agissait ainsi de l'argument Contre le plus polarisant.

Tableau 13 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

| Arguments Pour                                                                                                                                                |                             | D'accord | Pas d'accord | Ne sais pas / Pas de réponse |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------|--------------|------------------------------|
| En Suisse, l'infrastructure (habitat, transports, écoles, hôpitaux) est de plus en plus surchargée par la croissance démographique.                           | Total                       | 77       | 20           | 3                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Oui | 95       | 3            | 2                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Non | 62       | 35           | 3                            |
| Pour endiguer efficacement la criminalité et la violence croissante, il faut un pilotage et une réduction cohérents de l'immigration.                         | Total                       | 56       | 40           | 4                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Oui | 90       | 8            | 2                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Non | 28       | 68           | 4                            |
| Limiter la population est une nécessité pour préserver à long terme les bases naturelles d'existence.                                                         | Total                       | 54       | 41           | 5                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Oui | 91       | 6            | 3                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Non | 23       | 72           | 5                            |
| Arguments Contre                                                                                                                                              |                             |          |              |                              |
| Pour la Suisse, la voie bilatérale empruntée avec l'UE est importante et ne doit pas être menacée.                                                            | Total                       | 67       | 26           | 7                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Oui | 42       | 49           | 9                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Non | 89       | 6            | 6                            |
| La Suisse dépend entièrement de l'immigration pour couvrir ses besoins en main-d'œuvre qualifiée, par exemple dans la gastronomie ou les soins à la personne. | Total                       | 65       | 31           | 4                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Oui | 38       | 59           | 3                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Non | 89       | 8            | 3                            |
| Un plafond arbitraire à 10 millions d'habitant-e-s nuit à l'économie suisse, donc à la prospérité.                                                            | Total                       | 55       | 39           | 6                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Oui | 23       | 72           | 5                            |
|                                                                                                                                                               | Votant-e-s en faveur du Non | 83       | 12           | 6                            |

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 77 % de tous les votant-e-s (ainsi que 95 % de tous les votant-e-s en faveur du Oui et 62 % de tous les votant-e-s en faveur du Non) ont adhéré à l'argument selon lequel l'infrastructure, en Suisse, est de plus en plus surchargée par la croissance démographique. 20 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 3 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : total 2'518 ; votant-e-s en faveur du Oui 992 ; votant-e-s en faveur du Non 1'526.

## 5 Loi fédérale sur le service civil

### 5.1 La situation de départ, le projet et les recommandations

Depuis 1996, il est possible d'accomplir un service civil lorsque le service militaire est incompatible avec ses convictions. Toute personne souhaitant accomplir un service civil plutôt que le service militaire doit en faire la demande. Jusqu'en 2008, une commission examinait si le motif de conscience invoqué était crédible. Depuis 2009, la preuve du conflit de conscience repose sur l'accomplissement d'un service civil d'une durée correspondant à 1,5 fois celle du service militaire restant à accomplir.

Le 26 septembre 2025, le Conseil fédéral et le Parlement ont adopté une modification de la loi fédérale sur le service civil. L'objectif était de garantir que le service civil demeure une exception au service militaire. Le projet prévoyait notamment que toute personne admise au service civil devrait désormais accomplir au moins 150 jours de service, indépendamment du nombre de jours de service militaire restant à effectuer. Cette mesure visait notamment à empêcher qu'un militaire ne passe au service civil après avoir accompli la majeure partie de son service militaire, alors qu'il ne lui resterait plus que quelques jours de service à effectuer. Le projet prévoyait également d'autres mesures, notamment des critères plus stricts pour la planification des missions de service civil. La procédure référendaire ayant abouti le 15 janvier 2026, le projet a été soumis au vote populaire.

Le Conseil fédéral et le Parlement soutenaient le projet, estimant qu'il était nécessaire de renforcer le principe selon lequel le service civil doit rester l'exception et le service militaire la règle. Le comité référendaire s'y opposait en revanche, estimant que la réforme réduirait fortement le nombre de personnes accomplissant un service civil sans pour autant renforcer l'armée et qu'elle porterait atteinte à la cohésion sociale.

Sur le plan politique, le Centre, le PLR et l'UDC se sont notamment prononcés en faveur du projet, tandis que les Vert-e-s, le PS, le PVL, le PEV et le PST ont appelé à voter Non. Au Conseil national, le projet a été approuvé par 120 voix contre 76. Au Conseil des États, il a recueilli 33 voix Oui et 10 voix Non. Du côté des organisations, l'Union patronale suisse (UPS), l'Union suisse des arts et métiers (USAM), l'Alliance Sécurité Suisse et la Société Suisse des Officiers se sont notamment prononcées en faveur du projet. À l'inverse, l'Union syndicale suisse (USS), la Fédération suisse du service Civiva, le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) ainsi que diverses organisations du secteur social ont appelé à le rejeter.

Le 14 juin 2026, le peuple suisse a finalement accepté la modification de la loi fédérale sur le service civil, avec 52,5 % de Oui.

## 5.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

Les paramètres politiques permettent de mieux comprendre les ressorts du Oui à la modification de la loi fédérale sur le service civil (tableau 14). Le comportement de vote a étroitement suivi les attitudes politiques de base, notamment le positionnement politique sur l'axe gauche-droite, la sympathie pour un parti ainsi que le degré de confiance accordé aux médias et aux principaux acteurs du débat sur la sécurité et l'armée. Les valeurs personnelles relatives au rôle de l'armée ont également influencé la décision de vote.

Des différences très nettes apparaissent selon le positionnement sur l'axe gauche-droite. Plus les titulaires du droit de vote se situaient à droite, plus la proportion de Oui était élevée. Alors que seules 10 % des personnes se situant complètement à gauche ont approuvé le projet, cette proportion atteignait 24 % chez celles se situant à gauche. Au centre de l'échiquier politique, elle s'élevait à 57 %. Chez les personnes se situant à droite, la proportion de Oui atteignait 68 %, et même 83 % chez celles se situant complètement à droite.

La sympathie pour un parti fait elle aussi apparaître des différences nettes. Le taux d'approbation a été le plus élevé chez les sympathisant-e-s de l'UDC (81 %), suivis de ceux du PLR (71 %) et du Centre (64 %). Chez les personnes sans affiliation partisane, l'approbation s'est située dans la moyenne, à 51 %. Elle a été nettement plus faible parmi les sympathisant-e-s du PVL (36 %) et ceux d'autres partis (39 %). Le refus le plus marqué de la modification de la loi fédérale sur le service civil s'est manifesté dans les camps de gauche et écologiste : seuls 17 % des sympathisant-e-s du PS et 9 % des sympathisant-e-s des Vert-e-s ont voté Oui.

Aucune corrélation statistiquement significative n'est apparue entre la confiance dans le Conseil fédéral et la décision de vote. Il en est allé autrement de la confiance accordée aux médias : plus celle-ci était élevée, plus l'approbation de la modification de la loi fédérale sur le service civil diminuait. Parmi les personnes faisant très peu ou peu confiance aux médias, 60 % ont approuvé le projet. Cette proportion s'est élevée à 50 % chez celles leur accordant une confiance moyenne. Elle est descendue à 45 % chez les personnes faisant fortement confiance aux médias et à 41 % chez celles leur faisant très fortement confiance. La corrélation a été encore plus nette concernant la confiance dans l'armée suisse : la part de Oui est passée de 26 % chez les personnes lui faisant très peu confiance à 78 % chez celles lui faisant très fortement confiance. La corrélation s'est inversée concernant la confiance dans le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) : la proportion de Oui a diminué à mesure que la confiance dans le GSSA augmentait, passant de 69 % chez les personnes lui faisant très peu confiance à 15 % chez celles lui faisant très fortement confiance.

Les valeurs personnelles concernant le rôle de l'armée sont elles aussi corrélées au comportement de vote. Parmi les personnes préférant une Suisse dotée d'une armée forte, 75 % ont approuvé la modification de la loi fédérale sur le service civil. Chez celles dont la position se situait entre une armée forte et une Suisse sans armée, la proportion de Oui s'est élevée à 32 %. Elle n'a été que de 16 % parmi les personnes préférant une Suisse sans armée.

Tableau 14 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | N | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|------------|----------------------|---|------------------------------------------------|
|            |                      |   |                                                |

|                                                                   |             |             |                  |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| <b>Total</b>                                                      | <b>52,5</b> | <b>2328</b> |                  |
| <b>Auto-classement gauche-droite (0-10)</b>                       |             |             | <b>V=0,51***</b> |
| Complètement à gauche (0-2)                                       | 10          | 298         | ± 3,4            |
| A gauche (3-4)                                                    | 24          | 424         | ± 4,1            |
| Au centre (5)                                                     | 57          | 563         | ± 4,1            |
| A droite (6-7)                                                    | 68          | 503         | ± 4,1            |
| Complètement à droite (8-10)                                      | 83          | 412         | ± 3,6            |
| <b>Sympathie pour un parti</b>                                    |             |             | <b>V=0,53***</b> |
| UDC                                                               | 81          | 531         | ± 3,3            |
| PLR                                                               | 71          | 328         | ± 4,9            |
| Le Centre                                                         | 64          | 329         | ± 5,2            |
| PVL                                                               | 36          | 134         | ± 8,2            |
| PS                                                                | 17          | 401         | ± 3,7            |
| Vert-e-s                                                          | 9           | 134         | ± 4,9            |
| Autre parti                                                       | 39          | 166         | ± 7,4            |
| Aucun                                                             | 51          | 171         | ± 7,5            |
| <b>Confiance dans le Conseil fédéral</b>                          |             |             | <b>V=0,01</b>    |
| Très réduite à réduite (0-4)                                      | 53          | 376         | ± 5,1            |
| Moyenne (5)                                                       | 53          | 428         | ± 4,7            |
| Élevée (6-7)                                                      | 52          | 548         | ± 4,2            |
| Très élevée (8-10)                                                | 53          | 880         | ± 3,3            |
| <b>Confiance dans les médias</b>                                  |             |             | <b>V=0,15***</b> |
| Très réduite à réduite (0-4)                                      | 60          | 919         | ± 3,2            |
| Moyenne (5)                                                       | 50          | 538         | ± 4,2            |
| Élevée (6-7)                                                      | 45          | 457         | ± 4,6            |
| Très élevée (8-10)                                                | 41          | 322         | ± 5,4            |
| <b>Confiance dans l'armée suisse</b>                              |             |             | <b>V=0,41***</b> |
| Très réduite à réduite (0-4)                                      | 26          | 633         | ± 3,4            |
| Moyenne (5)                                                       | 49          | 412         | ± 4,8            |
| Élevée (6-7)                                                      | 59          | 525         | ± 4,2            |
| Très élevée (8-10)                                                | 78          | 652         | ± 3,2            |
| <b>Confiance dans le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA)</b> |             |             | <b>V=0,42***</b> |
| Très réduite à réduite (0-4)                                      | 69          | 1360        | ± 2,5            |
| Moyenne (5)                                                       | 34          | 216         | ± 6,3            |
| Élevée (6-7)                                                      | 20          | 164         | ± 6,1            |
| Très élevée (8-10)                                                | 15          | 165         | ± 5,5            |

|                                                                                                                      |    |      |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|------|-----------------|
| <b>Valeurs personnelles :</b><br><b>A) Une Suisse avec une armée puissante ou</b><br><b>B) une Suisse sans armée</b> |    |      | <b>V=0,5***</b> |
| Armée puissante                                                                                                      | 75 | 1197 | ± 2,5           |
| Valeurs personnelles mitigées                                                                                        | 32 | 699  | ± 3,5           |
| Sans armée                                                                                                           | 16 | 358  | ± 3,8           |

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur d'échantillonnage. \*\*\* =  $p < 0,001$  ; \*\* =  $p < 0,01$  ; \* =  $p < 0,05$ .

Outre les paramètres politiques, des facteurs sociodémographiques ont également influencé le comportement de vote concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil (tableau 15). La comparaison entre les groupes d'âge fait apparaître une corrélation nette : plus l'âge augmente, plus la proportion de Oui est élevée. Alors que seuls 35 % des 18-29 ans ont approuvé le projet, cette proportion atteint 62 % chez les personnes âgées de plus de 70 ans. Ce résultat est d'autant plus intéressant que le projet concerne directement les jeunes en âge d'accomplir leur service, tandis que les votant-e-s plus âgés ne sont plus directement concernés par le durcissement des règles. Des différences statistiquement significatives apparaissent également selon le sexe. Les hommes ont approuvé la modification plus fréquemment que les femmes, avec respectivement 57 % et 48 % de Oui. Le niveau d'éducation fait lui aussi apparaître une corrélation : plus le niveau de formation formelle est élevé, plus la proportion de Oui diminue. Les personnes sans formation post-obligatoire ainsi que celles ayant suivi une formation professionnelle de base ou un apprentissage ont été les plus favorables au projet, avec 62 % de Oui dans les deux groupes. Chez les personnes titulaires d'une maturité ou ayant suivi une formation professionnelle supérieure, la proportion de Oui s'est élevée à 53 %. Elle a été la plus faible parmi les diplômé-e-s de l'enseignement supérieur, avec 38 %. En revanche, aucune différence statistiquement significative n'est apparue selon le revenu du ménage.

Tableau 15 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

| Paramètres     | Oui (en %) (pondéré) | n           | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|----------------|----------------------|-------------|------------------------------------------------|
| <b>Total</b>   | <b>52,5</b>          | <b>2328</b> |                                                |
| <b>Âge</b>     |                      |             | <b>V=0,18***</b>                               |
| 18-29 ans      | 35                   | 272         | ± 5,7                                          |
| 30-39 ans      | 46                   | 272         | ± 5,9                                          |
| 40-49 ans      | 48                   | 344         | ± 5,3                                          |
| 50-59 ans      | 52                   | 434         | ± 4,7                                          |
| 60-69 ans      | 58                   | 486         | ± 4,4                                          |
| 70 ans et plus | 62                   | 520         | ± 4,2                                          |
| <b>Sexe</b>    |                      |             | <b>V=0,1***</b>                                |
| Hommes         | 57                   | 1181        | ± 2,8                                          |
| Femmes         | 48                   | 1147        | ± 2,9                                          |

| Paramètres                                                    | Oui (en %) (pondéré) | n   | V de Cramér / Marge d'erreur d'échantillonnage |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|-----|------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'éducation</b>                                     |                      |     | <b>V=0,2***</b>                                |
| Sans éducation post obligatoire                               | 62                   | 109 | ± 9,2                                          |
| Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel | 62                   | 768 | ± 3,4                                          |
| Maturité/Formation professionnelle supérieure                 | 53                   | 626 | ± 3,9                                          |
| École technique/Université/EPF/Doctorat                       | 38                   | 766 | ± 3,4                                          |
| <b>Revenus du ménage</b>                                      |                      |     | <b>V=0,07</b>                                  |
| Jusqu'à 3'000 CHF                                             | 57                   | 86  | ± 10,5                                         |
| 3'000-5'000 CHF                                               | 57                   | 234 | ± 6,4                                          |
| 5'000-7'000 CHF                                               | 56                   | 341 | ± 5,3                                          |
| 7'000-9'000 CHF                                               | 48                   | 347 | ± 5,3                                          |
| 9'000-11'000 CHF                                              | 54                   | 285 | ± 5,8                                          |
| Plus de 11'000 CHF                                            | 50                   | 694 | ± 3,7                                          |

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur d'échantillonnage. \*\*\* = p < 0,001 ; \*\* = p < 0,01 ; \* = p < 0,05.

### 5.3 Les motifs

Les principaux motifs de la décision de vote ont été recueillis au moyen d'une question ouverte. Les motifs du Oui à la modification de la loi fédérale sur le service civil (tableau 16) peuvent être regroupés en trois grandes catégories : les motifs liés à l'armée et à la protection civile (30 % des premières indications, 34 % de l'ensemble des indications), les critiques de la situation actuelle (respectivement 13 % et 19 %) ainsi que le soutien de principe à la modification de la loi (respectivement 10 % et 14 %).

Chez les votant-e-s ayant approuvé le projet, les arguments liés à l'armée et à la protection civile ont occupé le premier plan. Ils ont notamment évoqué le renforcement de la défense nationale (respectivement 11 % et 13 %) ainsi que celui de l'armée et de la protection civile (respectivement 11 % et 12 %). La préservation des effectifs de l'armée a également été citée comme motif d'approbation (respectivement 8 % et 11 %). Un deuxième groupe de motifs concernait les critiques de la situation actuelle. Parmi celles-ci figuraient notamment la perception du service civil comme un « moyen de tirer au flanc » (respectivement 4 % et 7 %), l'idée que le service civil est actuellement trop attractif (respectivement 4 % et 6 %) ainsi que la critique des passages tardifs de l'armée au service civil (respectivement 3 % et 3 %). Enfin, certaines personnes ont approuvé le projet par adhésion de principe à la modification de la loi. Parmi les motifs cités figuraient notamment le souhait de renforcer les conditions d'accès au service civil (respectivement 3 % et 4 %), des considérations liées à l'égalité de traitement et à l'équité entre les différentes formes de service (respectivement 3 % et 4 %), ainsi que l'idée que le service militaire doit rester la règle (respectivement 2 % et 3 %).

Tableau 16 : Motifs de décision Pour (en pourcentage des votant-e-s en faveur du Oui)

| Motifs                                                | Principal motif |     | Toutes les indications |     |
|-------------------------------------------------------|-----------------|-----|------------------------|-----|
|                                                       | en %            | N   | en %                   | n   |
| <b>Armée et protection civile</b>                     | 30              | 343 | 34                     | 401 |
| Renforcer la défense nationale                        | 11              | 121 | 13                     | 152 |
| Renforcer l'armée/la protection civile                | 11              | 131 | 12                     | 146 |
| Préserver les effectifs de l'armée                    | 8               | 93  | 11                     | 123 |
| <b>Critique envers l'état actuel</b>                  | 13              | 156 | 19                     | 214 |
| Le service civil, « moyen de tirer-au-flanc »         | 4               | 40  | 7                      | 67  |
| Le service civil est trop attractif                   | 4               | 54  | 6                      | 81  |
| Passages tardifs problématiques du militaire au civil | 3               | 30  | 3                      | 35  |
| <b>Soutien de la modification de la loi</b>           | 10              | 134 | 14                     | 179 |
| Obstacles accrus au service civil                     | 3               | 34  | 4                      | 45  |
| Égalité de traitement/équité                          | 3               | 37  | 4                      | 52  |
| Le service militaire en tant que cas normal           | 2               | 33  | 3                      | 39  |
| <b>Motifs généraux</b>                                | 6               | 80  | 8                      | 104 |
| <b>Autres</b>                                         | 0               | 7   | 0                      | 7   |
| <b>Recommandations</b>                                | 3               | 48  | 4                      | 56  |
| <b>Réponses visiblement fausses/confusions</b>        | 1               | 12  | 1                      | 13  |
| <b>Ne sais pas/pas de réponse</b>                     | 36              | 477 | 36                     | 477 |

Résultats pondérés. Part de votant-e-s en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Les motifs du Non (tableau 17) peuvent eux aussi être regroupés en trois grandes catégories. Le refus du projet reposait principalement sur une position de principe à l'égard de l'obligation de servir dans l'armée et à l'égard du service civil (33 % des premières indications, 42 % de l'ensemble des indications), sur une critique de la modification de la loi (respectivement 31 % et 40 %) ainsi que sur la reconnaissance de l'utilité du service civil pour la société (respectivement 16 % et 21 %).

Chez les votant-e-s ayant rejeté le projet, la position à l'égard de l'obligation d'accomplir le service militaire a constitué un motif central du Non. Respectivement 24 % et 31 % ont fondé leur refus sur le fait qu'ils approuvent le service civil. Respectivement 11 % et 17 % supplémentaires ont indiqué comme motif le refus des obligations militaires. Un deuxième groupe important de motifs concernait la critique de la modification de la loi. Deux arguments ont notamment été mis en avant : l'idée que le projet porte atteinte à la liberté de conscience (respectivement 8 % des premières indications et 12 % de l'ensemble des indications) et la crainte que les conditions d'accès au service civil soient trop fortement durcies ou que ces nouvelles exigences aient un effet dissuasif (respectivement 9 % et 12 %). La crainte d'un manque de civilistes dans les domaines des soins à la personne et de

l'éducation a également été évoquée (respectivement 5 % et 7 %). Une troisième catégorie de motifs concernait l'utilité du service civil pour la société. 9 % des premières indications et 13 % de l'ensemble des indications soulignaient le caractère indispensable des activités exercées par les civilistes. D'autres réponses mettaient en avant leur contribution aux soins à la personne et à l'éducation (respectivement 5 % et 6 %), ainsi que leur rôle dans le renforcement de la cohésion sociale (respectivement 1 % et 2 %).

Tableau 17 : Motifs de décision Contre (en pourcentage des votant-e-s en faveur du Non)

| Motifs                                                          | Principal motif |     | Toutes les indications |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|-----|------------------------|-----|
|                                                                 | en %            | N   | en %                   | n   |
| <b>Attitude de base envers les obligations militaires</b>       | 33              | 276 | 42                     | 355 |
| Je soutiens le service civil                                    | 24              | 197 | 31                     | 254 |
| Je refuse le service militaire                                  | 11              | 93  | 17                     | 148 |
| <b>Critique de la modification de la loi</b>                    | 31              | 272 | 40                     | 339 |
| Atteinte portée à la liberté de conscience                      | 8               | 69  | 12                     | 103 |
| Obstacles trop importants/effet dissuasif                       | 9               | 81  | 12                     | 107 |
| Les civilistes manquent dans les soins à la personne/les écoles | 5               | 42  | 7                      | 55  |
| <b>Utilité pour la société</b>                                  | 16              | 138 | 21                     | 173 |
| Prestations indispensables                                      | 9               | 81  | 13                     | 104 |
| Soutien des soins à la personne/des écoles                      | 5               | 39  | 6                      | 51  |
| Renforcement de la cohésion sociale                             | 1               | 12  | 2                      | 15  |
| <b>Motifs généraux</b>                                          | 7               | 70  | 13                     | 109 |
| <b>Autres</b>                                                   | 0               | 3   | 1                      | 6   |
| <b>Recommandations</b>                                          | 1               | 11  | 2                      | 16  |
| <b>Réponses visiblement fausses/confusions</b>                  | 1               | 10  | 1                      | 12  |
| <b>Ne sais pas/Pas de réponse</b>                               | 13              | 107 | 13                     | 107 |

Résultats pondérés. Part de votant-e-s en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

## 5.4 La résonance des arguments de la votation

Le tableau 18 présente le degré d'approbation et de rejet d'une sélection d'arguments Pour et Contre concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil, en distinguant les votant-e-s ayant approuvé le projet de celles et ceux l'ayant rejeté. Plus les deux camps divergent dans leur appréciation d'un argument, plus celui-ci peut être considéré comme ayant joué un rôle important dans la décision de vote.

Dans l'ensemble, les arguments Pour ont recueilli une approbation légèrement plus large que les arguments Contre. Tandis que les arguments Pour ont bénéficié en partie d'une

approbation aussi auprès des votant-e-s en faveur du Non, les arguments Contre sont parvenus nettement plus rarement à convaincre les votant-e-s en faveur du Oui.

Parmi l'ensemble des arguments testés, celui en faveur de la préservation à long terme des effectifs et de l'aptitude à l'engagement de l'armée suisse a recueilli la plus forte approbation. Au total, 70 % des votant-e-s ont souscrit à cette affirmation. Dans le camp du Oui, cet argument a été très largement approuvé (89 %), tandis qu'il a également recueilli une majorité, certes étroite, parmi les votant-e-s ayant rejeté le projet (52 %). Environ deux tiers des votant-e-s (65 %) ont également approuvé l'argument selon lequel les personnes astreintes au service civil ne devraient pas bénéficier d'un avantage par rapport aux personnes astreintes au service militaire, que ce soit dans la planification des missions ou dans la valorisation de leur activité professionnelle. L'approbation s'est élevée à 84 % chez les votant-e-s ayant approuvé le projet, contre 48 % chez celles et ceux l'ayant rejeté. L'argument selon lequel une durée minimale de service de 150 jours permet de rendre crédible la preuve du conflit de conscience et de réduire l'attrait des passages tardifs de l'armée au service civil a recueilli une approbation un peu moins élevée, mais néanmoins majoritaire (55 %). Il a été approuvé par 75 % des votant-e-s ayant voté Oui, contre 36 % de celles et ceux ayant voté Non. Il s'agit ainsi de l'argument Pour ayant le plus fortement polarisé les votant-e-s.

Dans l'ensemble, les arguments Contre ont recueilli moins d'approbation que les arguments Pour. Celui qui a obtenu le plus large soutien est l'argument selon lequel rendre le service civil moins attractif nuirait à la société, car des missions importantes dans les domaines des soins à la personne, de l'éducation et de l'environnement risqueraient de disparaître. Au total, 52 % des votant-e-s ont approuvé cette affirmation. Elle a été très largement soutenue par les votant-e-s ayant rejeté le projet (81 %), mais n'a convaincu que 27 % de celles et ceux l'ayant approuvé.

L'argument selon lequel un durcissement des règles affaiblirait inutilement le service civil sans pour autant renforcer l'armée a recueilli un soutien légèrement inférieur (48 %). Là encore, l'écart entre les deux camps a été important : 80 % des votant-e-s ayant voté Non ont approuvé cet argument, contre 20 % de celles et ceux ayant voté Oui. Parmi tous les arguments testés, c'est celui qui a le plus fortement polarisé les votant-e-s.

Enfin, l'argument selon lequel il serait discriminatoire et contraire à la Constitution d'imposer cinq mois de service supplémentaires aux civilistes tout en obligeant les soldat-e-s à servir malgré leur conflit de conscience a obtenu le moins de soutien. 40 % des votant-e-s l'ont approuvé. Il a néanmoins recueilli une nette majorité dans le camp du Non (63 %), contre seulement 20 % dans celui du Oui.

Tableau 18 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

| Arguments Pour                                                                                       |                             | D'accord | Pas d'accord | Ne sais pas / Pas de réponse |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------|--------------|------------------------------|
| Les effectifs de l'armée suisse et sa capacité opérationnelle doivent être sauvegardés à long terme. | Total                       | 70       | 21           | 9                            |
|                                                                                                      | Votant-e-s en faveur du Oui | 89       | 5            | 6                            |

|                                                                                                                                                                                                         |                                  |    |    |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----|----|----|
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Non | 52 | 39 | 9  |
| Par rapport aux personnes astreintes au service militaire, celles astreintes au service civil ne doivent jouir d'aucun avantage dans la planification des missions et la mise à profit professionnelle. | Total                            | 65 | 23 | 12 |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Oui | 84 | 9  | 7  |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Non | 48 | 41 | 12 |
| Une durée minimum de 150 jours de service civil assure que le conflit de conscience est prouvé de manière crédible, et fait perdre de l'attractivité à un passage tardif de l'armée à ce service.       | Total                            | 55 | 28 | 17 |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Oui | 75 | 12 | 13 |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Non | 36 | 47 | 17 |
| <b>Arguments Contre</b>                                                                                                                                                                                 |                                  |    |    |    |
| Dissuader d'accomplir le service civil nuit à la société car d'importantes activités de soins à la personne, d'éducation et de protection environnementale disparaissent.                               | Total                            | 52 | 38 | 10 |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Oui | 27 | 64 | 9  |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Non | 81 | 12 | 7  |
| Des règles plus sévères affaiblissent inutilement le service civil sans pour autant renforcer l'armée.                                                                                                  | Total                            | 48 | 39 | 13 |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Oui | 20 | 67 | 13 |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Non | 80 | 11 | 9  |
| Il est discriminatoire et anticonstitutionnel que les civilistes doivent servir jusqu'à 5 mois de plus et que des soldat-e-s soient recrutés malgré leur conflit de conscience.                         | Total                            | 40 | 46 | 14 |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Oui | 20 | 68 | 12 |
|                                                                                                                                                                                                         | Votant-e-s en fa-<br>veur du Non | 63 | 25 | 11 |

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 55 % de toutes les personnes ayant voté (ainsi que 75 % de tous les votant-e-s en faveur du Oui et 36 % de tous les votant-e-s en faveur du Non) ont adhéré à l'argument Pour énonçant qu'une durée minimum de 150 jours de service civil assure que le conflit de conscience soit prouvé de manière crédible et que les passages tardifs de l'armée vers le service civil soient moins attractifs. 28 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 17 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'328 ; votant-e-s en faveur du Oui 1'279 ; votant-e-s en faveur du Non 1'049.

## 6 Annexe

### 6.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête menée à la suite des votations fédérales du dimanche 14 juin 2026 par l'institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale. L'enquête a été réalisée entre le 15 juin et le 5 juillet 2026. Le tableau ci-dessous présente les principaux paramètres techniques de l'étude :

Tableau 19: Rapport technique abrégé

| Paramètre                                                 | Caractéristique                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commettant                                                | Chancellerie fédérale suisse                                                                                                                                                                        |
| Population statistique                                    | Électeurs inscrits domiciliés en Suisse                                                                                                                                                             |
| Origine des adresses                                      | Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)                                                                    |
| Collecte des données                                      | Questionnaire papier et en ligne                                                                                                                                                                    |
| Nature du prélèvement d'échantillon<br>Stratification par | Au hasard<br>Régions linguistiques, âge, sexe                                                                                                                                                       |
| Période d'enquête                                         | Du 15 juin au 5 juillet 2026                                                                                                                                                                        |
| Taille de l'échantillon                                   | Minimal 3'000 effectif 3'305 (papier: 1'162, en ligne: 2'143)<br>n DCH: 2'071 n FCH: 845 n ICH: 389<br>(papier: n DCH: 673 n FCH: 346 n ICH: 143)<br>(en ligne: n DCH: 1'398 n FCH: 499 n ICH: 246) |
| Erreur inhérente à l'échantillon                          | ± 1.7 % pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)                                                                                                                                         |

#### 6.1.1 Collecte des données

La collecte des données a été réalisée selon un mode mixte, au moyen d'un questionnaire en ligne ou sur papier. Le lendemain des votations, les personnes sélectionnées dans l'échantillon brut ont reçu par courrier une invitation à participer à l'enquête. Cette invitation était accompagnée d'un questionnaire papier, permettant aux personnes concernées de participer sous cette forme si elles le souhaitaient.

Environ une semaine après l'envoi de l'invitation, un courrier de rappel a été adressé à toutes les personnes qui n'avaient encore répondu ni en ligne ni sur papier.

#### 6.1.2 Échantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon tiré du Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce cadre utilise des données issues des registres de population des communes et des cantons, actualisés chaque trimestre. Il permet ainsi d'assurer une couverture complète de la population cible, à savoir les titulaires du droit de vote de nationalité suisse.

L'échantillon brut est stratifié selon la région linguistique, l'âge et le sexe. La population statistique est répartie entre trois strates linguistiques régionales (D/F/I), à partir desquelles sont tirés des échantillons indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié de manière disproportionnée : les personnes résidant en Suisse francophone et en Suisse italophone y sont surreprésentées afin de disposer d'un nombre suffisant de cas dans ces deux régions linguistiques. Cette méthode permet d'obtenir des résultats statistiquement fiables également pour les petites régions linguistiques. Lors de l'analyse, une pondération fondée sur le plan d'échantillonnage corrige cette surreprésentation afin de permettre des estimations à l'échelle nationale (voir 6.1.4 « Pondération »).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, 7'597 ont finalement été mises à disposition, auxquelles s'ajoutait une réserve inutilisée de 1'550 adresses. Ces adresses constituent la base de l'enquête.

### 6.1.3 Échantillon net

L'échantillon net de l'enquête VOX sur les votations du 14 juin 2026 comprend au total 3'305 personnes, soit un taux d'exploitation de 44 %. Parmi elles, près de 63 % résident en Suisse alémanique (n = 2'071), 26 % en Suisse francophone (n = 845) et 12 % en Suisse italophone (n = 389).

Tableau 20: Exploitation exhaustive des adresses

| Paramètre                                     | N     |
|-----------------------------------------------|-------|
| Échantillon brut SRPH                         | 7'597 |
| Retours postaux/Personnes-cibles décédées     | 98    |
| Total adresses valides                        | 7'499 |
| Refus/Déconnexions                            | 50    |
| Nombre total d'entretiens réalisés            | 3'433 |
| Pas de réponse malgré des courriers de rappel | 4'016 |
| Suppressions pour des motifs de qualité       | 128   |
| Entretiens finalement utilisés                | 3'305 |

Les personnes ayant participé aux votations sont nettement surreprésentées dans l'échantillon. Avec un écart de 20 points de pourcentage, cette surreprésentation reste toutefois dans la fourchette habituellement observée dans les enquêtes VOX (voir les autres analyses VOX). Pour la part de Oui, l'écart entre les résultats de l'échantillon non pondéré et les résultats effectifs du scrutin s'élève à -5,8 points de pourcentage pour l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » et à +2,5 points pour la modification de la loi sur le service civil.

Les données recueillies ont fait l'objet d'un contrôle de qualité par gfs.bern. Au total, 128 entretiens ne satisfaisaient pas aux critères de qualité et ont été exclus du jeu de données final.

Les réponses aux questions ouvertes ont été codées automatiquement à l'aide d'un code-book qualitatif. Le jeu de données final comprend à la fois les réponses codées et les réponses originales des personnes interrogées.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Les données relatives à la personne concrète et au domicile ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de Swissvotes ([Swissvotes.ch](https://www.swissvotes.ch)).

#### 6.1.4 Pondération

Dans un premier temps, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon une procédure fondée sur le plan d'échantillonnage. Cette pondération vise principalement à corriger le suréchantillonnage de la Suisse francophone et de la Suisse italophone.

Dans un deuxième temps, la « non-réponse des unités » (*Unit Non Response*), c'est-à-dire les cas manquants, est prise en compte. À cette fin, la pondération est calibrée à partir de plusieurs caractéristiques sociodémographiques, géographiques et politiques — notamment l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti de préférence, la participation aux votations et le comportement de vote — afin que l'échantillon net corresponde au mieux à la population statistique suisse. Un procédé de pondération automatisé est utilisé à cet effet : les pondérations sont ajustées automatiquement selon des critères prédéfinis concernant l'écart maximal admissible. La fréquence et l'ordre des différentes étapes de pondération sont ainsi déterminés exclusivement sur la base d'indicateurs quantitatifs, à savoir les écarts maximaux observés.

Une attention particulière est accordée à la pondération de la participation aux votations. Afin de modéliser la participation de la manière la plus précise possible, celle-ci s'appuie non seulement sur les données effectives de la votation étudiée, mais également sur les données historiques de participation, ventilées selon l'âge, le sexe et la région linguistique.

Dans une troisième étape, un algorithme d'apprentissage automatique est utilisé pour identifier les corrélations entre la participation aux votations, le comportement de vote et différents paramètres démographiques. Les corrélations ainsi estimées permettent ensuite de projeter les résultats obtenus à partir de l'enquête sur les données de la statistique structurelle suisse. Ces données permettent de réaliser des analyses à la plus petite unité géographique disponible, à savoir au niveau communal. La répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote est ensuite estimée à partir d'un encodage « one-hot », à partir des estimations de la participation et du comportement de vote ainsi que des données réelles des communes.

Dans une quatrième étape, les données structurelles sont utilisées pour pondérer les variables démographiques et politiques retenues dans les données de l'enquête. La structure de ces données permet d'aller au-delà d'une pondération politique fondée uniquement sur des critères géographiques. Il est ainsi possible de pondérer directement des groupes de personnes définis à partir de caractéristiques et de comportements politiques modélisés.

6.1.5 Analyse et erreur type

Les résultats d’une enquête par sondage sont toujours soumis à une marge d’incertitude aléatoire. Dans l’analyse VOX, un intervalle de confiance à 95 % est indiqué pour chaque valeur obtenue. Il fournit une estimation de la plage dans laquelle se situe la valeur correspondante dans la population, avec un niveau de confiance de 95 %.

La largeur de l’intervalle de confiance dépend notamment de la taille de l’échantillon et de la répartition des valeurs de la variable considérée. Lorsque les réponses Pour et Contre sont réparties à parts égales (50 % de Pour et 50 % de Contre) et que l’échantillon compte environ 1’000 personnes, la marge d’erreur est d’environ ±3,2 points de pourcentage au niveau de confiance de 95 %. Autrement dit, pour une valeur observée de 50 %, la valeur correspondante dans la population est estimée se situer entre 46,8 % et 53,2 %.

La largeur de l’intervalle de confiance augmente lorsque la taille de l’échantillon diminue. L’incertitude statistique est donc particulièrement importante pour les petits sous-groupes, ce qui réduit fortement la précision des estimations et peut limiter leur significativité statistique.

Tableau 21: Erreur type

| Erreurs types statistiques choisies, par taille d'échantillons et répartition de base                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------|
| Taille de l'échantillon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Erreur type de la répartition de base |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 50% / 50%                             | 20% / 80% |
| N = 3'000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ±1.8 %                                | ±1.4 %    |
| N = 2'200                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ±2.1 %                                | ±1.7 %    |
| N = 1'000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ±3.2 %                                | ±2.5 %    |
| N = 600                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | ±4.1 %                                | ±3.3 %    |
| N = 100                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | ±10.0 %                               | ±8.1 %    |
| N = 50                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | ±14.0 %                               | ±11.5 %   |
| Exemple de lecture : avec environ 1'000 personnes interrogées et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % ±3.2 %; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % ±2.5 %. La recherche sur les sondages détermine la plupart du temps une cote de sécurité de 95 pour cent : en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 pour cent que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population. Les valeurs chiffrées sont basées sur la formule de variance pour échantillons aléatoires simples. |                                       |           |

Dans l’analyse de la décision de vote, seules les différences entre les personnes ayant voté Oui et celles ayant voté Non ont été prises en compte. Les personnes ayant laissé la question sans réponse ou n’étant pas en mesure de se rappeler leur décision de vote ont été exclues de ces analyses.

Pour mesurer l’intensité des relations bivariées, le coefficient V de Cramér a été utilisé. Sa valeur peut varier de 0 à 1 : une valeur de 0 indique l’absence de relation statistique, tandis qu’une valeur de 1 correspond à une relation parfaite. À titre indicatif, une valeur de V à partir de 0,1 est considérée comme une relation faible, à partir de 0,3 comme une relation moyenne et à partir de 0,5 comme une relation forte. Les valeurs de V de Cramér obtenues pour les différentes relations bivariées ne sont toutefois pas directement comparables entre elles, car leur calcul dépend notamment du nombre de catégories des variables considérées et du nombre de cas disponibles

## 6.2 A propos de l'étude

### 6.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

Après chaque votation, gfs.bern réalise, sur mandat de la Chancellerie fédérale, une enquête représentative auprès d'environ 3'000 titulaires du droit de vote sélectionnés aléatoirement. L'enquête porte notamment sur les motifs de la participation ou de la non-participation ainsi que sur les raisons qui ont conduit les titulaires du droit de vote à leur décision. En amont de chaque votation, gfs.bern élabore le questionnaire de l'enquête VOX en collaboration avec le Dr Sébastien Salerno. Les questionnaires utilisés dans les précédentes analyses post-votation VOX/VOTO servent de base au questionnaire actuel. Afin de garantir la comparabilité dans le temps, seules les questions directement liées aux objets soumis au vote — par exemple les arguments pour ou contre un projet — sont nouvellement formulées pour chaque votation. La conception et la finalisation du questionnaire relèvent exclusivement de la compétence de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et au moyen d'un questionnaire papier. Auparavant, les données étaient recueillies par téléphone auprès d'environ 1'500 titulaires du droit de vote. Sur le plan du contenu, l'enquête porte principalement sur la participation aux votations, les décisions de vote et les arguments qui les sous-tendent. Elle comprend également des questions sur les valeurs personnelles et les habitudes d'utilisation des médias dans le contexte des votations. Enfin, chaque enquête comporte une série de questions sociodémographiques, notamment sur le niveau d'éducation, l'état civil, l'origine ou les conditions de logement. Ces caractéristiques sont prises en compte en raison de leur influence connue sur les comportements et les décisions politiques.

À l'issue de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses, ni les dates de naissance ne figurent dans le jeu de données utilisé pour l'analyse. Les coordonnées des personnes ayant participé à l'enquête sont supprimées au terme de celle-ci. Il n'est dès lors plus possible d'identifier des personnes individuellement. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être téléchargées librement sur Swissvotes. Les jeux de données des anciennes enquêtes VOX seront également prochainement disponibles sur Swissvotes ; les rapports VOX antérieurs y sont déjà accessibles.

### 6.2.2 Qui finance les études VOX ?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et a chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur [vox.gfsbern.ch](https://vox.gfsbern.ch).

## 6.3 gfs.bern-Team

---

### LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, NDS HF Chief Digital Officer, enseignant à la HSLU et au centre KPM de l'Université de Berne

✉ [lukas.golder@gfsbern.ch](mailto:lukas.golder@gfsbern.ch)

Spécialités :

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses d'image et de réputation, analyses des médias /de l'effet des médias, recherches sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, dans la presse quotidienne et sur Internet.



### TOBIAS KELLER

Directeur de projet et membre du Comité de direction, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie

✉ [tobias.keller@gfsbern.ch](mailto:tobias.keller@gfsbern.ch)

Spécialités :

Communication politique, élections, votations, campagnes (digitales), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, digitalisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux, dans la presse quotidienne et sur Internet





### INA GUTJAHR

Junior cheffe de projet

✉ ina.gutjahr@gfsbern.ch

Spécialités :

Votations, politique environnementale, politique énergétique, digitalisation, méthodes qualitatives et quantitatives



### SARA RELLSTAB :

Data Scientist

PhD d'économie

✉ sara.rellstab@gfsbern.ch

Spécialités :

Analyse des données, programmations, visualisations, recherches, méthodes quantitatives et qualitatives



### ALESSIA RAIONE

Stagiaire Data Science

✉ alessia.raione@gfsbern.ch

Spécialités :

Analyse des données, programmations, visualisations, recherches, méthodes quantitatives et qualitatives



### MARGRET TSCHANZ

Collaboratrice de projet / Administration

✉ [margret.tschanz@gfsbern.ch](mailto:margret.tschanz@gfsbern.ch)

Spécialités :

Recherches, relectures, visualisations,  
administration de projets

---



### ROLAND REY

Collaborateur de projet / Administration

✉ [roland.rey@gfsbern.ch](mailto:roland.rey@gfsbern.ch)

Spécialités :

Publication de bureau, visualisations,  
administration de projets, administration de présentations

---



gfs.bern ag  
Effingerstrasse 14  
CH – 3011 Berne  
+41 31 311 08 06  
info@gfsbern.ch  
www.gfsbern.ch

L'institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des études de marché et sociales et garantit qu'aucun entretien n'est mené dans le but manifeste ou dissimulé de faire de la publicité, de vendre ou de susciter des commandes.

Plus d'informations sur [www.schweizermarktforschung.ch](http://www.schweizermarktforschung.ch)

 **SWISS INSIGHTS**  
Corporate Member

**gfs.bern** 